

2021-2026

**Procès-verbal n° 10a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 28 juin 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 70/80 conseillers généraux et de 5/5 conseillers communaux.

Excusé-e-s (10): Mmes et MM. Amélie Baechler, Rana Bassil, Margot Chauderna, Charles de Reyff, Ana Teresa Fontes Martins, Elsa Piller, Ilire Rrustemi, Alexandre Sacerdoti, Giulia Tognola et Lea Wattendorff.

Absent (0):

Scrutatrices/scrutateurs: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Alanga Mbololo et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 9^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant-e-s de la presse.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 13. Juni 2022 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist.

Gibt es Bemerkungen zur Traktandenliste?

Rugo Claudio (PA). Je souhaite que la transmission du postulat n° 63 soit traitée après le point 5 de l'ordre du jour, ceci en particulier parce que demain soir je suis engagé professionnellement

et ne pourrai arriver qu'à 22.30 heures, ce qui me paraît tard. Etant donné que c'est un postulat que l'on a déposé à deux, nous avons prévu deux interventions. Il serait sympathique que vous acceptiez ce petit changement.

Le président. Vous demandez donc de traiter la transmission du postulat n° 63 après le point 5 de l'ordre du jour. Y a-t-il d'autres remarques concernant l'ordre du jour? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc procéder au vote sur la demande de M. C. Rugo.

Vote

La demande de M. C. Rugo de traiter la transmission du postulat n° 63 après le point 5 de l'ordre du jour est refusée par 28 voix contre 19 et 18 abstentions.

Ont voté Oui: 19 Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 28 Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS)

Se sont abstenus: 18 Aebischer David (PLR), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Dietrich Benoit (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 9a et b de la séance du Conseil général des 30 et 31 mai 2022;
3. Élection des 5 représentant-e-s du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg-Freiburger Wasser SA;
4. Comptes 2021 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) – Rapport;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Président de la CPPVF
5. Modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 – message n° 19;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Syndic
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 5 (2021-2026) de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons;

7. Décision quant à la transmission:

- des propositions
- n° 7 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à CHF 0.780;
- n° 8 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à CHF 0.780;
- des postulats
- n° 49 de MM. Gérald Collaud et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos;
- n° 50 de MM. Jean-Thomas Vacher et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de décerner un prix à un projet culturel collaboratif;
- n° 51 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un système de ramassage mobile des déchets organiques;
- n° 52 de Mme et M. Sonja Gerber et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un véhicule de ramassage de petits déchets circulant dans les quartiers de la ville;
- n° 53 de Mmes et M. Camille Goy, Amélie Baechler, Valentine Mauron et Lionel Tissot (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la pose de panneaux solaires lors de construction, rénovation ou surélévation de bâtiments présentant une surface en façade et/ou toiture intéressante;
- n° 54 de Mmes et M. Lionel Tissot, Amélie Baechler, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter, de manière proactive, une démarche collaborative pour l'assainissement énergétique des bâtiments privés;
- n° 55 de Mmes et M. Amélie Baechler, Lionel Tissot, Camille Goy et Valentine Mauron (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier les opportunités de réduire la dépendance communale au gaz;
- n° 56 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager un espace récréatif sur le terrain de l'Hôpital des Bourgeois (parcelle 16228 RF de la Commune de Fribourg);
- n° 57 de Mmes et M. Claire Roelli, Immaculée Mosoba et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier des pistes concrètes pour lutter contre la précarité en ville de Fribourg;
- n° 58 de MM. Gérald Collaud (CG-PCS), Oliver Collaud (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'octroyer un subside aux entreprises et aux familles qui font l'achat d'un vélo-cargo;

- n° 59 de Mme et M. Bettina Noll (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'intégrer systématiquement les besoins de la mobilité douce dans la planification des chantiers en ville de Fribourg;
- n° 60 de Mme et MM. Rana Bassil, Laurent Woeffray, Marc Vonlanthen et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal de soutenir la culture par une aide plus conséquente et pérenne;
- n° 61 de Mmes et M. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'avoir une gestion de l'eau adaptée au changement climatique en milieu urbain;
- n° 62 de Mmes Sophie Delaloye, Naïma Khamel Seewer et Ilire Rrustemi (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de prendre part aux essais pilotes concernant le cannabis autorisés par la dernière modification de la loi sur les stupéfiants (FF 2019 1527);
- n° 63 de Mme et M. Claudio Rugo (PA) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de stimuler la biodiversité à Fribourg à travers un cas concret visant à la préservation du biotope et de l'écosystème des insectes, et des abeilles en particulier;
- n° 64 de M. Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS";
- n° 65 de Mmes Isabelle Sob et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de mettre en place des moyens permettant aux personnes ayant un handicap visuel d'exercer leurs droits civiques sans assistance de tiers;

8. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions
 - n° 74 de Mme Monica Mendez (Vert·e·s) relative à l'appel d'offres lancé par Bluefactory Fribourg-Freiburg SA pour le périmètre C;
 - n° 78 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la participation de la Ville au développement du site de blueFACTORY un an après la recapitalisation de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications du Président

Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. A la suite de la démission de M. Simon Zurich avec effet au 20 mai 2022, Mme Leyla Seewer a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la préfète de la Sarine le jeudi 23 juin 2022. Frau Seewer, ich gratuliere Ihnen ganz herzlich und wünsche Ihnen viel Freude in der Ausübung Ihres Amtes. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. Je vous informe que M. Ibrahim Berisha et Le Centre Fribourg-Ville ont déposé des recours contre la décision du Bureau du 4 mai 2022 refusant le transfert de M. I. Berisha au sein du groupe Le Centre/PVL. Ces deux recours sont en cours d'instruction à la Préfecture de la Sarine et le Bureau en a été informé.
- D. Selon l'article 55 du RCG, le temps de parole est fixé comme suit:
- 2 minutes pour la présentation des candidatures à l'élection figurant à l'ordre du jour;
 - 5 minutes pour la discussion générale sur les comptes 2021 de la Caisse de prévoyance et sur le message n° 19;
 - 5 minutes pour la transmission d'une proposition ou d'un postulat;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.
- Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal et de la présidente de la Commission financière.
- E. Je vous rappelle que les amendements sur les articles des projets d'arrêté doivent être présentés par écrit.
- F. Je vous rappelle également que selon l'article 73 du RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers".
- G. Eine Pause ist in Abhängigkeit des Verlaufes der Debatte gegen 21.00 Uhr vorgesehen. Vers 22.30 heures, je prévois de terminer la séance de ce soir afin de partager un moment de rencontre. C'est avec plaisir que nous vous servons une boisson rafraîchissante.

2. Approbation des procès-verbaux n° 9a et b de la séance du Conseil général des 30 et 31 mai 2022

Le président. Quelqu'un souhaite-t-il formuler des propositions de rectification quant à ces procès-verbaux?

Tel n'est pas le cas. Ils sont donc adoptés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Élection des 5 représentant-e-s du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg-Freiberger Wasser SA

Le président. Le Conseil général est représenté au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg-Freiberger Wasser SA par cinq membres. A qui puis-je donner la parole pour la présentation des candidatures?

Collaud Gérald (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a le plaisir de vous proposer Mme Chantal Wicky Collaud.

Mme C. Wicky Collaud est docteure en sciences. Elle est déjà membre du CEFREN, le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Ses compétences et son intérêt pour le domaine en font une candidate idéale.

Je vous remercie par avance, au nom du groupe CG-PCS, de soutenir sa candidature.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre-PVL a le plaisir de présenter la candidature de Mme Valérie Kohler. Après une scolarité passée en terres fribourgeoises, Mme V. Kohler a obtenu un Master en géographie humaine (Université de British Columbia et Université de Lausanne), un CAS en communication et est titulaire d'un Doctorat ès sciences économiques et sociales de l'Université de Genève.

Particulièrement sensible à la problématique de l'eau en général par sa formation et son métier d'enseignante au gymnase, elle porte un intérêt majeur à la gestion de l'eau potable en ville de Fribourg tout en veillant à la préservation durable de celle-ci. Engagée au Conseil général de la Ville de Fribourg depuis 2021, elle défend fermement une eau de qualité dans un environnement sain ainsi qu'une utilisation intelligente de cette ressource précieuse. Valérie est également consciente des enjeux de gouvernance qu'une entreprise comme Eau de Fribourg SA peut comprendre et se réjouit d'apporter ses compétences à l'un des principaux enjeux environnementaux pour notre ville.

Quant à la représentation d'une élue de notre Conseil issue du Centre, nous estimons qu'elle devrait non seulement aller de soi en raison de l'équilibre des forces en place, mais encore

qu'elle amènerait une réelle plus-value au niveau de l'engagement qualitatif et du profil de compétences utiles à un avenir serein d'Eau de Fribourg SA.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a le plaisir de vous présenter la candidate Mme Valentine Mauron, qui est membre de notre Conseil depuis les dernières élections communales. Elle est également membre de la Commission financière depuis le mois de février de cette année. En 2005, elle a obtenu une Maturité fédérale en arts visuels au collège de Sainte-Croix, puis en 2011 un Master en gestion d'entreprise et économie politique à l'Université de Fribourg. Depuis 2013, elle est collaboratrice scientifique au SECO au sein du centre de prestations sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne où elle s'occupe essentiellement des relations du travail. Elle poursuit ou elle est en train de finir actuellement un CAS en management et stratégie de l'énergie. C'est une grande lectrice et une fan de cuisine.

Mme V. Mauron est une personne réfléchie, méthodique et consciencieuse, qui réunit toutes les qualités pour siéger au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg SA et nous vous remercions de soutenir sa candidature.

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a le plaisir et l'honneur surtout de vous présenter la candidature de M. Raphaël Casazza au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG.

M. R. Casazza est né en 1977 et vit dans le quartier de Pérolles depuis plus de dix ans. Il a deux enfants. Au niveau professionnel, et c'est là où c'est intéressant, il est ingénieur EPF en environnement et spécialisé dans le domaine de l'eau justement. Il travaille aujourd'hui en tant qu'associé-directeur chez Triform SA.

Au niveau politique, M. Casazza témoigne d'une activité de plus de dix ans, c'est presque un routinier. En 2011, il devient membre du groupe libéral-radical Ville de Fribourg et rejoint notre Conseil en 2012. M. Casazza a été membre de la Commission scolaire de 2010 à 2015. Il a été membre des Conseils d'administration des Services industriels de la Ville de Fribourg de 2011 à 2016, de SINEF et d'Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG dès 2015. Il est donc expérimenté et rompu au fonctionnement des différents organes de notre commune.

Actif également au niveau associatif, M. Casazza connaît aussi très bien le terreau de notre cité. Il ne fait aucun doute que tous ces engagements seront très utiles dans l'exercice de ce futur mandat qu'il connaît bien puisqu'il y siège depuis 2015.

Passionné de science et de politique, M. Casazza saura certainement s'inspirer de toutes ses expériences professionnelles et politiques pour mener à bien ce mandat au sein d'Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG, comme il a d'ailleurs pu le faire ces dernières années. Il s'agit donc d'une candidature solide aux multiples compétences que vous propose le groupe libéral-radical.

Par conséquent, chers·ères collègues, je vous remercie d'avance de soutenir cette candidature pour ce Conseil d'administration.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste se réjouit de présenter la candidature de Mme Elena-Lavinia Niederhäuser au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg SA - Freiburger Wasser AG.

Mère de trois enfants, Mme E.-L. Niederhäuser siège depuis 2016 à la Commission de l'énergie de la Ville et depuis 2021 au Conseil général. Professeure à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, elle est une fine connaisseuse des thématiques liées aux énergies renouvelables, à l'hydraulique et à l'hydroélectricité. Dans le cadre de son activité professionnelle, Mme Niederhäuser a également codirigé un institut de recherche regroupant plusieurs autres collaborateurs.

Le groupe socialiste se félicite de présenter à notre Conseil cette candidature en mesure de mettre ses compétences au service dudit Conseil d'administration, des nombreux défis qui attendent cette entreprise au service la ville de Fribourg. Nous vous remercions de la soutenir chaleureusement.

Papaux David (UDC). Le groupe UDC a le plaisir de vous annoncer la candidature de M. Christophe Giller. M. C. Giller est physicien de formation. Il travaille pour la société AB14, société qu'il a créée et qui est spécialisée dans la rénovation énergétique et la physique du bâtiment à Fribourg. M. Giller est membre de notre Conseil depuis 2013 et siège au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg SA depuis 2016. Son travail y est d'ailleurs particulièrement apprécié.

Il nous paraît essentiel de soutenir les deux sortants, représentants notre Conseil, afin d'assurer le suivi des dossiers. Nous aurions bien entendu préféré qu'il n'y ait que deux candidatures des partis bourgeois et nous regrettons le choix du Centre de présenter quelqu'un alors qu'ils ont déjà quelqu'un d'élu en la personne de Mme Sandra Daguet, qui a été nommée cet après-midi. Nous les invitons donc à retirer leur candidature.

Enfin, nous saluons et félicitons les partis de Gauche pour leur proposition de trois candidatures féminines permettant d'assurer au moins 50% de femmes avec les deux nommées par le Conseil communal.

Le groupe UDC vous invite donc à soutenir la candidature de M. Giller et vous invite à voter pour les deux candidats sortants ainsi que pour les trois candidates du bloc de Gauche.

Rugo Claudio (PA). J'ai entendu la qualification des personnes qui se présentent et je suis de loin le moins qualifié pour remplir cette fonction. C'est d'ailleurs pour cela que je me présente en tant que néophyte pour représenter un peu un panel de personnes et pas seulement des ingénieurs, des sachants, mais plutôt une panoplie.

L'Eau de Fribourg SA, j'ai fait de nombreuses remarques, encore cette semaine à Mme A. Burgener Woeffray dans son bureau, concernant les eaux de la Ville de Fribourg. Cela sera ???? revu ???? dans le postulat n° 63 et c'est pour cette raison que je me présente au nom du Parti des Artistes. Je vous rappelle que le Parti des Artistes a obtenu 2% des voix et qu'à ce jour le Conseil général et les chefs de partis ont décidé de nier l'existence de la loi. Ils considèrent que le pourcentage doit être fait dans chaque Commission alors que la logique même c'est que le pourcentage doit être dans l'entier de toutes les Commissions. Dans l'entier, j'ai droit à plus

d'un siège dans les Commissions, c'est pourquoi je me présente. J'avais promis d'attendre dix places, je crois que l'on est plutôt à vingt aujourd'hui, sans compter que la majorité de ceux qui se présentent sont déjà nommés dans des Commissions. Si je ne me trompe pas M. C. Giller, M. R. Casazza est souvent en retard, la preuve ce soir. Faites votre choix en connaissance de cause. Il vient d'arriver mais en retard ...

Le président. Y a-t-il d'autres candidatures? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat-e-s est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste.

Les candidat-e-s au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg-Freiberger Wasser SA sont, dans l'ordre alphabétique: MM. et Mmes Raphaël Casazza, Christophe Giller, Valérie Kohler, Valentine Mauron, Elena-Lavinia Niederhäuser, Claudio Rugo, Chantal Wicky Collaud.

Vote

Bulletins délivrés	66
Bulletins rentrés	66
Bulletins valables	65
Majorité absolue	33

Sont élu-e-s:

- Mme Elena-Lavinia Niederhäuser, avec 59 voix
- Mme Valentine Mauron, avec 57 voix
- Mme Chantal Wicky Collaud, avec 56 voix
- M. Christophe Giller, avec 49 voix
- M. Raphaël Casazza, avec 40 voix

Ont obtenu des voix: Mme Valérie Kohler (22 voix) et M. Claudio Rugo (7 voix).

Le président. Je félicite les personnes qui ont été élues pour ce mandat. (Applaudissements.)

4. Comptes 2021 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) – Rapport

Le président. Ich erinnere Sie daran, dass der Generalrat die Rechnung der Vorsorgekasse des Personals der Stadt Freiburg zur Kenntnis nimmt, sie also nicht abändern oder genehmigen kann. Änderungsanträge und dergleichen sind nicht möglich.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. En préambule, la Commission remercie M. A. Dousse, administrateur de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg (CPPVF), ainsi que M. le syndic, pour leur disponibilité à répondre avec précision aux questions posées par les membres de la Commission.

Pour rappel, vous l'avez dit cher président, le rôle de la Commission financière, ainsi que celui des membres du Conseil général, est, selon l'article 4 alinéa 6 du RCG, d'examiner le rapport du Conseil communal sur les comptes annuels de la CPPVF, le rapport de l'organe de révision ainsi que l'attestation de l'expert et doit seulement en prendre acte.

L'année 2021 a été une année favorable pour la CPPVF. Pour illustrer ce tableau positif, je vais relever deux à trois chiffres qui sont mentionnés dans le rapport:

- Un degré de couverture de 82%, ce qui représente une hausse de 2.8 points par rapport à 2020;
- Une réserve de fluctuation des valeurs qui atteint CHF 29.7 millions avec une augmentation de CHF 7 millions en fonction des résultats positifs enregistrés l'année dernière;
- Une fortune nette de prévoyance qui s'élève à CHF 231.4 millions;
- Un résultat des placements qui se situe à plus de CHF 15 millions, ce qui permet d'éponger le résultat négatif de cette activité d'assurance et les frais de fonctionnement, sachant que le surplus permet d'augmenter la réserve de fluctuation de valeurs.

Nous pouvons également souligner le fait que la situation sanitaire avec le covid-19 n'a pas eu d'incidence sur la mortalité ou l'état financier de la Caisse de prévoyance, ce qui constitue bien évidemment une bonne surprise.

Les membres de la Commission ont souhaité connaître la politique de la Caisse concernant les aspects durables et éthiques des placements. A cette préoccupation largement partagée par l'ensemble des membres de la Commission, il a été répondu qu'il existe une Commission du développement durable et une charte du développement durable avec plusieurs axes d'action, d'ailleurs disponibles sur le site de la CPPVF pour celles et ceux que cela intéresserait, et que la Caisse est membre de l'Ethos engagement pool, fondation qui a pour objectif d'engager un dialogue avec les cent plus grandes sociétés en bourse pour renforcer la responsabilité environnementale et sociale. Nous avons également été informés que le bilan carbone de chacun des mandats est suivi attentivement. A rappeler cependant que la masse financière de la Caisse, relativement faible, ne permet pas une marge de manœuvre très importante pour imposer des contraintes au mandataire.

A celles et ceux qui auront lu attentivement le rapport et qui se demandent ce qu'est une "assurance stop-loss", je peux vous dire qu'il s'agit, comme son nom l'indique, d'une assurance qui permettrait de limiter des pertes si elles devaient dépasser un certain seuil. Cette assurance permet également de baisser la provision sur les risques d'invalidité.

Finalement, une question a porté sur les frais d'administration des placements (page 8, compte d'exploitation) qui ont connu une hausse de plus de 10%. Il nous a été répondu que cette hausse s'explique partiellement par la situation, déjà évoquée plus haut, d'une année qualifiée de très bonne année. Certains placements et certains produits ont des financements qui dépendent du résultat. Et cela se traduit inévitablement, par rapport à cette situation, par une hausse. Il nous a également été précisé qu'un rapport sur les coûts au global sera produit pour suivre de près cette situation.

Au final, la Commission financière a ainsi pris acte des comptes 2021 de la CPPVF.

Steiert Thierry, syndic. Je ne vais pas répéter tout ce que vient de dire la présidente de la Commission financière si ce n'est qu'effectivement le Conseil général, comme chaque année et comme le prévoient les statuts de la Caisse, prend acte des comptes de l'année précédente. Je rappelle simplement que c'était une très bonne année, mais qu'il faut toujours appliquer le principe de prudence dans le domaine de la prévoyance professionnelle, c'est-à-dire ne pas se focaliser sur une "photo" au 31 décembre d'une année parce qu'une année peut être un résultat qui est extrêmement favorable. Cela a été le cas en 2021 pour quasiment toutes les caisses en Suisse. Je n'ai pas de boule de cristal, mais j'imagine qu'au 31 décembre 2022, quand on va boucler les comptes, cela sera peut-être un petit peu moins favorable. Ce qu'il faut appliquer dans le domaine de la prévoyance professionnelle, ce sont des visions à long terme pour assurer une santé financière d'une telle institution. Nous avons donc, cette année ou l'année dernière, pu profiter de ces excellents résultats pour notamment constituer des provisions, c'est-à-dire constituer pleinement la provision en vue d'une baisse future du taux technique. Je ne vais pas aller dans les détails. Pour les personnes qui s'intéressent de manière plus approfondie aux particularités du deuxième pilier, je les invite à lire aussi le rapport de l'expert LPP qui figure en fin du document que vous avez reçu. Pour ceux qui souhaitent une vision plus générale, il y a les chiffres clés qui figurent en début, respectivement le rapport de trois pages que nous vous adressons traditionnellement et qui comporte en principe les principaux éléments. Ce que l'on peut aussi dire, c'est que le comité a été reconstitué. Sa composition figure en page 9 du rapport. Il est reconstitué traditionnellement suite à chaque nouvelle élection. Il a donc été reconstitué en 2021.

Je le disais tout à l'heure, la provision en vue d'une baisse future du taux technique, qui devra être baissé à 2.25% dans un avenir relativement proche, a été constituée maintenant de manière pleine grâce au résultat effectué en 2021. Nous avons aussi augmenté la réserve de fluctuation de valeurs, qui est aujourd'hui de CHF 29.7 millions, et qui est donc remplie à raison de 88% de son objectif qui est de CHF 33.6 millions.

Je m'arrête ici, mais je réponds bien sûr volontiers aux questions des conseillers·lères.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention les comptes 2021 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF), ainsi que le rapport y relatif, même si nous en prenons uniquement acte.

Nous remercions M. le syndic, ainsi que les membres du comité de la Caisse de prévoyance et l'administrateur M. A. Dousse, pour la préparation de ces comptes et du rapport du Conseil communal.

Il s'agit ici du deuxième exercice bouclé sous le nouveau système, soit la primauté des cotisations. Ce changement de paradigme qui prévaut depuis le 1^{er} janvier 2020 était souhaité depuis de longue date par le groupe libéral-radical et les autres partis du Centre-Droite. La CPPVF est désormais plus en lien avec les autres caisses de prévoyance de notre pays, même si quelques éléments particuliers restent marquants et propres à la CPPVF. Il faut aussi relever que l'avenir de la caisse est plus serein suite à ce changement de système, additionné au très gros effort financier qui a été consenti en février 2019 par la commune.

Nous relevons dans les comptes 2021 que la performance du portefeuille est évidemment meilleure que celle de 2020 et s'élève à 6.66% à la suite d'une année 2021 encore et toujours inédite dans le contexte d'incertitude lié à la pandémie. Les indices UBS et CS pour des caisses de pension de taille similaire à la CPPVF se situent respectivement à 7.95% et 7.62% pour l'année sous revue. Nous notons aussi surtout avec satisfaction la hausse du taux de couverture qui se situait à fin 2021 à 82% contre 79.3% une année auparavant. De plus, la réserve de fluctuation de valeurs, et cela a déjà été dit, a également pu progresser de CHF 7 millions pour atteindre CHF 29.7 millions, plaçant ainsi la caisse dans de meilleures dispositions pour assumer et assurer les mauvaises années sur le plan des placements. Par contre, en cette année 2022, et M. le syndic l'a déjà esquissé, où les marchés financiers sont très volatiles et dans le contexte global de la crise liée à la guerre en Ukraine, il faudra à tout prix rester très vigilants et éviter de nous rapprocher trop méchamment des 70% de couverture suite, par exemple, à une dégringolade des bourses. En effet, si nous atteignons ce plancher à 70% de couverture, la Caisse devrait être assainie immédiatement et les contribuables pourraient passer une fois de plus à la caisse.

Enfin, endlich, le taux technique devrait baisser. Cela fait des années qu'on le demande. Même si le taux technique de 2.75% est avalisé par un expert LPP, notamment en raison du prêt aux employeurs d'un peu moins de CHF 51 millions à 4.25% jusqu'en 2052, soit CHF 1.8 million à charge du contribuable pour 2021 avec un taux complètement hors marché et ainsi très cher et lourd pour les comptes communaux, et qui porte sur 22% des actifs de la Caisse, il faudra absolument tendre le plus rapidement possible vers une baisse de ce taux technique, d'autant plus que la CPPVF rembourse ce prêt année après année et qu'il y a désormais une provision à disposition. Je me permets aussi ici de rappeler que ce fameux prêt dépasse la limite usuelle de 10% et ce même s'il s'agit d'une caisse publique et qu'elle bénéficie de la garantie de la Ville de Fribourg conformément à l'article 54 alinéa 2 OPP2. Cette façon de procéder n'est pas vraiment en ligne avec les bonnes pratiques habituelles ou les "best practices" en termes de diversification de portefeuille.

Etant donné qu'il y a un nouveau comité de la Caisse qui s'est reconstitué en date du 30.06.2021, le groupe libéral-radical réitère sa demande au comité de la CPPVF d'effectuer une analyse circonstanciée et détaillée de tous les coûts respectivement du dépositaire global et de ses mandats de gestion pour vérifier l'opportunité d'économie de charges dans l'intérêt de ses assurés et de la Caisse. A ce propos, les frais administratifs restent élevés pour une Caisse de cette taille.

Pour terminer, le groupe libéral-radical souhaite évidemment rester informé régulièrement quant au plan de prévoyance et de la mise en place du système de contrôle interne (SCI), et pouvoir vérifier toutes les hypothèses émises par le Comité paritaire de la Caisse, car les impacts financiers, comme on le voit, pour la commune sont lourds. Ceux-ci doivent être vérifiables en tout temps afin d'éviter toute mauvaise surprise à l'avenir et atteindre l'objectif de capitalisation de la CPPVF à l'horizon 2052, sans devoir faire une nouvelle fois appel aux contribuables.

Avec ces quelques considérations et réflexions, le groupe libéral-radical prend acte des comptes 2021 de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Le groupe socialiste a analysé avec diligence les comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). Il remercie cordialement celles et ceux qui œuvrent à la bonne tenue de cette caisse communale de prévoyance dont dépend l'avenir de nombreux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Fribourg.

Notre groupe émet les observations suivantes:

- Il se réjouit bien évidemment du degré de couverture à la hausse.
- Il se réjouit de l'augmentation de la réserve de fluctuation.
- Il se réjouit de l'accroissement de la fortune nette de prévoyance.
- Il se réjouit enfin de la performance globale de rendement de 6.66%, chiffre diaboliquement haut par rapport à 2020 avec ses 3.83%.
- Il note cependant que la performance de 6.66% est inférieure à la moyenne des marchés financiers dans le contexte favorable de l'année 2021.

Le groupe socialiste émet en outre les réserves suivantes:

- Certains membres du groupe sont d'avis qu'au vu des bonnes performances de la Caisse en 2021, les assurés n'en ont pas suffisamment bénéficié.
- La question des placements durables est certes prise en considération, comme on l'a vu, mais elle pourrait être encore davantage mise en avant.
- Les frais de gestion de la Caisse sont en hausse et il s'agira de suivre de près cette évolution.

Enfin, il s'agira évidemment d'être très vigilant pour l'année en cours avec des marchés financiers bien plus poussifs que l'an passé pour les raisons que l'on connaît.

Sur ces considérations, le groupe socialiste prend acte du rapport et des comptes de la CPPVF et réitère ses remerciements à ces gestionnaires.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). A titre liminaire, je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre du Comité de la caisse et de sa Commission de placement en tant que représentant de la Ville. C'est toutefois uniquement en tant que représentant du groupe UDC que je m'exprime ce soir.

Le groupe UDC a pris connaissance des comptes 2021 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) et fait les commentaires suivants:

En premier lieu, nous constatons avec satisfaction que la situation de la Caisse à ce jour peut être qualifiée de saine avec un taux de couverture légale de 82%. La Caisse a ainsi pu profiter des rendements globalement élevés obtenus ces dernières années sur les marchés pour dépasser significativement son chemin de capitalisation qui prévoit un taux de couverture minimal de 71.5%. Ceci laisse par conséquent une marge à la Caisse si les rendements des années à venir devaient s'avérer moins bons. L'évolution des marchés depuis le début de cette année montre que les hauts rendements de ces dernières années ne sont certainement pas ceux de demain et qu'il est donc heureux que la Caisse puisse disposer d'une marge confortable. La lecture du seul taux de couverture n'est toutefois pas suffisante pour juger de la capitalisation de la Caisse dans la mesure où il dépend directement du taux d'intérêt technique. Depuis plusieurs années, notre groupe s'inquiète que ce taux soit anormalement élevé. Il est vrai qu'un taux technique sensiblement plus élevé que la norme se justifie en partie par la structure des actifs avec un prêt aux employeurs dont le rendement de 4.25% est garanti et une part importante d'immobilier propre dont le rendement est fortement décorrélié des rendements du marché.

Ces éléments ne justifient toutefois que partiellement le delta. Une lecture que partage par ailleurs l'actuaire. Aussi, nous sommes satisfaits de constater qu'une provision a pu être constituée cette année afin de ramener le taux technique à terme à une valeur de 2.25%, qui nous paraît bien plus en phase avec les rendements que l'on peut raisonnablement espérer des marchés à l'avenir. Cette provision permettra ainsi de baisser le taux technique sans affecter le taux de couverture.

Nous constatons aussi avec satisfaction que la réserve de fluctuation de valeurs est relativement bien dotée, même si avec CHF 29.7 millions elle est sensiblement inférieure aux CHF 33.6 millions qui protégeraient, avec une assurance raisonnable, la Caisse contre le risque de deux années consécutives de baisses importantes. Le montant de la réserve augmente toutefois de manière importante par rapport à l'année 2020, ce qui est très positif.

Le rendement net des capitaux se monte à 6.66%, ce qui est une très bonne performance et reflète la très bonne santé des marchés financiers en 2021. Même si ce chiffre est inférieur aux benchmarks des caisses comparables établis par UBS et par CS, qui se montent respectivement à 7.95% et 7.62%, ceci n'est ni anormal ni inquiétant dans la mesure où la structure des actifs de la Caisse, soit le prêt aux employeurs et l'immobilier propre qui, réunis, représentent plus de 40% des actifs, a pour effet de diminuer quelque peu la volatilité des rendements. A savoir que les bonnes années, la Caisse performe un peu moins bien que la normale mesurée par les benchmarks, mais qu'en contrepartie elle s'en sort mieux les mauvaises années. D'un point de vue financier, un rendement égal avec une volatilité plus faible est bien entendu quelque chose

de tout à fait positif. Notre groupe encourage toutefois la Caisse à prêter attention aux frais de gestion importants de certains secteurs financiers.

Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de relever, une fois de plus, que la Caisse fait une bonne opération avec un prêt aux employeurs lui permettant de disposer à hauteur de 1/5 de sa fortune d'un actif sans risque, d'un rendement de 4.25%, ce qui fait certainement rêver pas mal de gestionnaires de fortune. L'opération est en revanche moins bonne pour la Ville qui subventionne indirectement la Caisse en lui payant un emprunt à un taux bien supérieur à ceux du marché. Une tendance qui, en dépit de la hausse marquée des taux depuis le début de l'année et de la hausse prévisible pour les prochains mois, ne devrait toutefois pas s'inverser à long terme. Bien sûr, ce n'est qu'en 2052 que nos successeurs pourront tirer le bilan de cette opération.

Pour conclure, nous tenons à remercier M. A. Dousse, administrateur de la Caisse, pour son travail et son engagement durant de nombreuses années. Nous lui souhaitons d'ores et déjà de profiter d'une agréable retraite bien méritée.

C'est avec ces considérations que le groupe UDC prend acte des comptes 2021 de la CPPVF.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS se félicite des bons chiffres de la Caisse de pension pour 2021 avec des indicateurs positifs. Nous sommes très satisfaits d'avoir à disposition une caisse stable qui bénéficie d'une base solide, notamment grâce au fameux prêt aux employeurs qui limite les fluctuations de cours grâce à son taux fixe de 4.25% ainsi que grâce à son parc immobilier dont le rendement est aussi assuré.

Nous tenons aussi à saluer les efforts de la Caisse pour les investissements éthiques et les questions de durabilité.

C'est avec ces quelques considérations que nous prenons acte des comptes 2021 de la Caisse de pension de la Ville.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Schaller Alicia (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris connaissance avec attention du rapport des comptes 2021 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF). Nous nous réjouissons des résultats favorables de la CPPVF et remercions l'Administration et le Comité de la Caisse de prévoyance pour le travail réalisé. Dans ce cadre, le groupe Vert·e·s apprécierait avoir davantage de transparence quant aux différents placements de la CPPVF et leur impact en bilan carbone. En effet, nous estimons que le bilan carbone des différents placements qui concernent des biens immobiliers, par exemple, pourraient davantage et facilement être analysés. C'est avec ces différents éléments que le groupe Vert·e·s prend acte du rapport sur les comptes de la CPPVF.

Rugo Claudio (PA). J'ai juste survolé ce fascicule qui nous est présenté ce soir et je constate, en page 9, que la nouvelle constitution inclus un membre démissionnaire, M. Laurent Simon-Vermot. Il nous a été annoncé qu'il quittait la Ville de Fribourg et je suis vraiment étonné, déjà

premièrement, qu'il ait été nommé. J'avais déjà fait cette remarque: en tant que cadre, l'indépendance et la représentation entre le Conseil communal et les cadres, ce n'est pas vraiment ce que l'on attend des représentants des employés. Alors, en tant que chef de Service des finances, je suis étonné qu'il soit nommé pour représenter les employés. On m'avait expliqué que c'est possible mais c'est limite. Par contre, nommer quelqu'un qui est démissionnaire à un nouveau poste dans cette Commission comme représentant des employés, là vous faites fort. Le Conseil communal fait très fort.

La deuxième petite remarque, c'est que l'on a des arrivées dans la Caisse. On en a une, je peux la nommer, c'est Mme Mirjam Ballmer, qui vient d'arriver en 2021. C'est le seul nom connu pour ma part. Je ne peux pas nommer les autres, par contre on a 29 hommes et 39 femmes. Y aurait-il une discrimination à l'embauche du Conseil communal? Est-ce pour rééquilibrer le déséquilibre passé où le Conseil communal engageait majoritairement des hommes?

Salina Adrienne (PLR). A titre personnel, je souhaite féliciter ici le comité de la Caisse d'avoir adopté une charte d'investissements socialement responsables (ISR) en avril de cette année et d'avoir élaboré un rapport ISR, qui est disponible sur le site de la Caisse. Ce rapport permet en effet aux assurés sensibles aux questions environnementales, sociales et de gouvernance(ESG) de se faire une bonne idée concernant l'impact des investissements de la Caisse et j'invite tout le monde à le consulter. Il y a notamment différentes illustrations qui permettent de voir l'évolution en termes de CO₂ des différents investissements. Je pense qu'il est vraiment essentiel, dans le monde du travail qui est actuellement extrêmement tendu, de renforcer l'attractivité de la Ville en tant qu'employeur.

Merci beaucoup pour ce premier rapport, je pense, puisque l'adhésion à la charte s'est faite cette année. On se réjouit de voir l'évolution au fil des prochains rapports.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Etter Fabienne (Le Centre/PVL). Die Fraktion Die Mitte/GLP hat die PK-Rechnung 2021 vom 16. Mai zur Kenntnis genommen. Die Entwicklung ist erfreulich. Le groupe le Centre/PVL se réjouit de l'évolution et dit merci pour le travail.

De manière générale, l'année 2020-2021 a été une bonne année pour les caisses de pension. Nonobstant, cela est vraiment une bonne nouvelle pour la Caisse de pension de la Ville tant pour l'évolution du taux de couverture que pour le bénéfice. Nous souhaitons néanmoins mettre le doigt sur trois points.

Premièrement, nous constatons que les honoraires facturés par les banques pour le placement des fonds sont disproportionnés, comme on peut le voir à la page 8 sous "global custody". Les frais de gestion sont trop élevés. Nous souhaiterions qu'une discussion puisse idéalement à nouveau avoir lieu sur ce point entre les représentants de la Ville et les gestionnaires.

Les remarques deux et trois sont liées aux intentions que Fribourg s'est fixé sous le mot clé "développement durable". Les fonds de la Caisse de pension appartiennent aux assuré-e-s, c'est-à-dire aux employé-e-s et ancien-ne-s employé-e-s de la Ville et elles et eux seul-e-s décident de ce qu'il convient de faire de leurs économies. Néanmoins, nous souhaiterions profiter de ce moment pour rappeler la responsabilité énorme dont on dispose lorsque l'on donne des

directives pour le placement. Il serait dommage que la Ville de Fribourg parle longuement du type de gobelets plastic ou papier, et qu'en même temps elle ne se prenne pas assez de temps pour choisir à qui attribuer des montants aussi importants avec son épargne qui dort dans les banques.

Le groupe le Centre/PVL se réjouit que la Ville de Fribourg ait obtenu, à plusieurs reprises, de bonnes notes de la part de la Fondation Ethos. Le désir d'investir l'argent de manière judicieuse brille dans et entre les lignes de ce rapport et nous en sommes très reconnaissants. Malheureusement, cela ne nous rassure pas encore entièrement. Peut-être que certains d'entre vous ont également vu le film "La finance lave plus vert". Ce reportage montre qu'il est plus que jamais nécessaire d'être attentif aux détails lorsque l'on a le pouvoir, en tant qu'investisseur, de formuler des directives.

Troisième point. La rénovation des bâtiments, des investissements qui profitent directement et durablement à l'économie locale et qui peuvent actionner un énorme levier afin d'atteindre les objectifs climatiques doivent être intégrés toujours davantage dans la réflexion liée aux placements. Nous souhaiterions savoir quelle est la place accordée à l'assainissement des bâtiments dans le cadre des investissements.

Le groupe prend ainsi connaissance des comptes de la Caisse de pension et remercie le Conseil communal et les différents organes impliqués.

Steiert Thierry, syndic. Je ne vais pas revenir sur tous les points des intervenants. J'aimerais tous les remercier d'avoir analysé ces comptes et d'avoir fait leurs remarques, je reviendrai juste sur deux ou trois points.

Je rappelle pour l'intervenant du groupe libéral-radical, M. D. Krienbühl, que la Commission de placement gère les placements de manière extrêmement rigoureuse. Il y a tout un instrumentaire qui est en place depuis de nombreuses années, il n'y a donc pas lieu de faire une analyse supplémentaire ou de se méfier de la qualité du travail de la Commission de placement. Au contraire, on peut dire que depuis le passé, depuis l'historique qu'a connu notre Caisse au début des années 2000, on a fait nos devoirs et aujourd'hui on a une Caisse comme on peut le dire en allemand "die gut aufgestellt ist" et qui est gérée de manière extrêmement sérieuse et rigoureuse.

M. S. Jordan, vous avez mentionné la performance de 6.66% qui est certes très bonne, mais qui est en dessous du benchmark. En effet, c'est l'effet de l'emprunt ou du prêt aux employeurs dans les très bonnes années. Evidemment, on est un petit peu en dessous mais par contre dans les mauvaises années on est régulièrement en dessus. C'est justement l'avantage d'avoir ce genre d'élément dans les comptes. Et c'est aussi ce fameux prêt aux employeurs qui nous permet de ne pas aller en dessous de 2.25% avec le taux technique. On va donc effectivement baisser le taux technique puisque l'on a maintenant constitué cette provision complètement, donc jusqu'à CHF 9.66 millions, ce qui nous permettra de faire cette opération là sans devoir craindre une baisse du taux de couverture.

La même remarque avait été faite par le porte-parole du groupe UDC, M. P. Wicht. Je n'y reviens donc pas. La question du taux technique est réglée.

M. C. Rugo, vous avez certes survolé le rapport, mais peut-être pas de manière assez attentive. Je vous rappelle que nous sommes dans les comptes 2021, c'est-à-dire des comptes qui couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. C'est suite à la reconstitution des organes communaux, après les élections de printemps 2021, que les organes ont été reconstitués, c'est-à-dire il y a environ une année en arrière, en juin 2021. M. L. Simon-Vermot qui était déjà dans la période précédente membre du comité, a été élu effectivement en tant que membre représentant des employés. Je vous rappelle que les cadres supérieurs font aussi partie des employés et qu'il est tout à fait justifiable qu'une personne parmi quatre représentants des employés soit un cadre, qu'il soit supérieur ou non, peu importe. Vous prétendez que l'on a élu une personne démissionnaire. Cependant, je vous rappelle que cette personne a été élue en juin 2021 alors que sa démission a été prononcée il y a quelques semaines en arrière. Voilà pour rectifier votre intervention.

Merci également à Mme A. Salina pour son intervention. Nous nous efforçons de poursuivre cette gestion de la Caisse qui se porte aujourd'hui très bien et qui se portera aussi bien demain justement grâce aux provisions que nous avons pu constituer.

Par rapport à l'intervention de Mme F. Etter, les honoraires de placement des banques, effectivement, sont relativement élevés en 2021 mais cela est justement aussi dû à une part de placement, une part relativement faible des placements mais qui est liée aux performances. Et comme ces placements-là qui sont des placements à risques, qui ont généré d'énormes résultats en 2021, ils ont des frais liés aux résultats. C'est pourquoi ces honoraires sont relativement importants. Les frais administratifs ont aussi été relativement importants parce que l'on a dû mener toute la procédure en vue de la reprise de la gestion de la Caisse par une nouvelle institution qui sera donc les Retraites Populaires à partir du 1^{er} janvier 2023. En effet, les deux personnes qui s'occupent aujourd'hui de la Caisse et qui sont membres du personnel communal vont les deux partir à la retraite plus ou moins simultanément à la fin de cette année, respectivement en début de l'année prochaine.

Je conteste bien sur la remarque selon laquelle les efforts de la Caisse de prévoyance, en matière de développement durable, constitueraient une sorte de "greenwashing", c'est bien le contraire. Nous avons constitué cette Commission qui a commencé à travailler il y a quelques mois en arrière et qui siège de manière soutenue. Elle fait tout son possible pour trouver un consensus ou un compromis idéal entre les objectifs de rendement qui sont obligatoirement liés à l'activité de prévoyance professionnelle d'une part, et d'autre part au souci de réaliser des placements respectueux de l'environnement et du développement durable.

Finalement, pour ce qui est de la rénovation des bâtiments, je peux tout simplement dire que nous avons bien sûr une politique respectueuse de la qualité de nos bâtiments qui sont donc de l'immobilier direct. Ces immeubles sont au Kybourg et ceux du Domino, donc une partie du complexe immobilier de Sémiramis.

Le président. Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2021 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Il adresse ses remerciements à son administrateur et aux membres de son comité.

5. Modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 – message n° 19

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. En préambule, la Commission financière remercie Mme S. Plumettaz, cheffe de Service des ressources humaines de la Ville, ainsi que Mme C. Verdon, collaboratrice du Service juridique, et cheville ouvrière de la révision totale du règlement du personnel en 2020, ainsi que M. le syndic, pour les réponses précises données aux membres de la Commission financière lors de sa séance du 13 juin 2022.

Le contexte de ce message s'inscrit dans l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la législation fédérale, plus particulièrement suite à la votation populaire du 27 septembre 2020 avec l'introduction du congé paternité ainsi que la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Ces deux modifications impactent le règlement du personnel (RPers), d'où les modifications qui vous sont présentées ce soir.

Le Conseil communal a donc profité heureusement de cette occasion pour modifier également d'autres dispositions après une année et demi d'utilisation de ce règlement.

Vous l'aurez lu, le Conseil communal propose dans ce message un chapitre 3 intitulé "Incidences financières". Même si l'exercice de chiffrer exactement les impacts des différentes modifications proposées se révèle être un exercice périlleux, ce chapitre permet toutefois de dessiner les contours d'une estimation des incidences financières potentielles. Il est à relever que ces modifications sont dues à des changements de loi pour lesquelles nous n'avons pas vraiment de marge de manœuvre.

On comprend à la lecture du message qu'une incidence financière importante est à mettre en lien avec le congé paternité. Le Conseil général avait déjà généreusement accordé un congé paternité de 30 jours payés à 100% par la Ville. Avec l'introduction du congé paternité au niveau fédéral, 80% des frais seront désormais payés par les APG pendant 15 jours et les 20% restants seront pris en charge par la Ville, qui assumera également le 100% des 20 jours restants.

Concernant la suppression du RPers de l'exclusion des maîtres de sport du champ d'application de ce règlement, soulignons que l'idée ici n'est pas de péjorer ni d'améliorer leur situation et leur sort. Le but est de clarifier leur statut, qui jusqu'alors était un statut hybride entre Canton et Ville, et de transférer leur statut du droit de l'Etat vers le droit communal. La responsable des Ressources humaines nous a par ailleurs informés que ce transfert était une simplification importante de la tâche pour son Service.

Les membres de la Commission financière, si ils et elles comprennent bien la difficulté de la tâche de chiffrer les incidences financières de l'abrogation de l'article 5 alinéa 2, ont cependant regretté de devoir se prononcer sur ce message sans connaître la nature de ces incidences financières de manière détaillée. Au final, les membres de la Commission financière ont été rassurés de comprendre que l'incidence financière principale se jouera au niveau des indemnités de résidence (CHF 200.-/mois) octroyées par la Ville pour les employé·e·s domicilié·e·s en ville de Fribourg.

A la suite de la séance, la responsable des Ressources humaines a transmis à l'ensemble des membres de la Commission financière les informations suivantes: *"la Ville, au mois de juin 2022, compte 23 maîtres d'éducation physique et sportive (MEPS) avec des contrats fixes de droit public pour un équivalent de 16.45 EPT, elle compte également 19 MEPS auxiliaires et temporaires pour 0.91 EPT. Cette distinction est importante car l'indemnité ne sera versée qu'aux MEPS qui ont un contrat fixe. Actuellement 7 MEPS ont leur domicile en ville de Fribourg et s'il fallait leur verser une indemnité en fonction du taux d'activité, ce montant serait de CHF 11'578.-"*.

Enfin, certains membres ont regretté qu'une consultation des représentants du personnel n'a pas été prévue dans ce processus; le message a cependant été transmis pour information à la Commission du personnel.

C'est avec cette dernière remarque que je peux vous annoncer que finalement c'est à l'unanimité des 9 membres présents que la Commission financière préavis favorablement le message n° 19.

Steiert Thierry, syndic. Je remercie Mme la présidente de la Commission financière pour son intervention, je ne vais donc pas non plus répéter tout ce qui vient d'être dit. Je rappellerai simplement ceci. Vous avez adopté une révision totale du règlement du personnel (RPers), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, et c'est donc après relativement peu de temps que nous revenons vers vous avec une révision partielle. Ceci s'explique effectivement par l'entrée en vigueur du droit fédéral. Ce sont deux lois fédérales qui sont entrées en vigueur l'année dernière, le 1^{er} janvier 2021, et qui ont un impact direct sur notre RPers. On devait donc adapter quelques dispositions qui sont en lien avec ces deux modifications. L'une vise le congé paternité et l'autre est en lien avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. On parle ici surtout des congés pour proches aidants que l'on a donc adaptés dans notre RPers pour être conforme au droit fédéral.

Nous avons aussi profité de cette révision partielle pour faire un petit toilettage. Notamment, cela a été évoqué, pour intégrer maintenant pleinement dans le champ d'application du RPers les maîtres d'éducation sportive qui étaient précédemment soumis à la réglementation de l'Etat. Ceci n'a pas de grandes ou de fortes incidences.

Par rapport à l'implication du personnel qui effectivement a été mentionnée par Mme M. Jordan, le personnel n'a pas été consulté vu qu'il s'agit d'une révision partielle qui n'a pas d'incidences négatives. Si elle a des incidences, elles ne sont que positives pour le personnel. On a informé la Commission du personnel de cette révision partielle, de cette modification. En revanche, pour la modification portant sur les enseignants de sport, ceux-ci ont évidemment été pleinement impliqués dans tout le processus dès le début et ont donc participé à cette modification qui est pleinement dans leur intérêt également.

Je n'ai en l'état pas d'autres remarques. Je répondrai aux différentes questions qui pourraient surgir dans l'examen de détail.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Aebischer David (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le message n° 19 qui nous est soumis ce soir.

Tout d'abord, il salue la proposition du Conseil communal d'adapter le règlement du personnel (RPers) à la nouvelle législation fédérale en matière de conciliation "vie professionnelle/vie familiale", ainsi qu'à celle mettant en place le congé paternité. Il considère également judicieux de profiter de l'introduction de ces changements afin de palier certaines lacunes ou de problèmes d'application du RPers.

A la lecture du message n° 19, on constate que les maîtres d'éducation physique et sportive disposeront à l'avenir d'un contrat avec la Ville. Ainsi, le RPers et la grille salariale leur seront pleinement applicables. Le groupe libéral-radical considère positivement cette volonté de supprimer l'actuel statut hybride des maîtres de sport.

Il est également heureux de constater que leur passage du Canton à la Ville n'entraînera qu'une incidence financière estimée à environ CHF 11'000.- par an en plus. Il prend acte que ceci est dû à l'indemnité de résidence que la Ville verse aux employés habitant sur son territoire.

Le groupe, tout en soulignant que l'engagement de maîtres de sport n'est pas une obligation et dépend du bon vouloir de chaque commune, relève que la Ville fait de grands efforts en matière d'offre sportive à ses élèves.

En ce qui concerne la thématique des heures supplémentaires, le groupe libéral-radical trouve que le saut de 40 à 100 heures compensées financièrement est assez vertigineux. Par conséquent, il demande au Conseil communal de rester prudent quant au recours aux heures supplémentaires. Le groupe relève que dans le secteur privé, il est rare que l'employeur paie les heures supplémentaires.

Au chapitre purement financier, le Conseil communal dit que "*...Certaines dispositions modifiées permettront une économie pour la Ville de Fribourg. Pour d'autres en revanche, une charge sera probablement constatée bien que difficile à chiffrer...*". A la lecture de ceci, le groupe libéral-radical doit avouer qu'il reste sur sa faim. En effet, il aurait souhaité avoir des montants plus précis et concrets. Si ces derniers étaient vraiment impossibles à donner, le Conseil communal aurait dû au moins transmettre au Conseil général une projection contenant des sommes limites basses et hautes.

Le groupe libéral-radical profite de ce temps de parole pour remercier les employés communaux pour leur travail et leur engagement sans faille en faveur de la ville de Fribourg.

C'est sur ces quelques considérations que le groupe libéral-radical soutient le message n° 19.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance du message n° 19 avec attention et salue l'amélioration de la situation du personnel qu'apporte ce nouveau règlement et qui concrétise principalement des changements de la législation fédérale qui ont été cités par mon collègue.

Bien que le message soit bien rédigé et les modifications apportées très clairement décrites, notre groupe regrette deux grandes carences de ce message:

- L'absence de consultation des partenaires sociaux: la Ville de Fribourg dispose d'une Commission du personnel présidée par M. le syndic, il me semble, et dont les attributions figurent dans le règlement du personnel. Il aurait été souhaitable que ladite Commission soit consultée et le résumé des échanges intégré au message n° 19.
- Me joignant aux réserves exprimées par mes collègues du groupe libéral-radical, nous relevons également l'absence totale d'indications relatives aux incidences financières desdites modifications: le message ne donne aucun chiffre précis, ni même une fourchette, sur les incidences financières des modifications envisagées, alors même qu'il a été traité par la Commission financière, vous relèverez l'ironie de la situation. Il existe pourtant de nombreux outils à disposition pour effectuer des simulations de calcul afin de chiffrer tant les économies que les modifications pourraient permettre de réaliser, que les charges.

Au vu de ces deux éléments, notre groupe se questionne sur l'opportunité d'approuver ce message.

Rapport du groupe socialiste

Piller Nadège (PS). Le groupe socialiste a étudié les modifications du règlement du personnel (RPers) de la Ville de Fribourg du 30 septembre 2019 proposées dans le message n° 19.

Bien évidemment, le groupe socialiste salue les efforts du gouvernement au niveau fédéral en vue d'améliorer la conciliation de la vie professionnelle et familiale en accordant davantage de soutien aux proches aidants. Et nous nous réjouissons de voir maintenant les conséquences concrètes de ces modifications de la législation fédérale dans le RPers de la Ville de Fribourg, avec les modifications des articles 103, 107 et 108.

Nous saluons la volonté du Conseil communal d'aller vers davantage d'égalité en intégrant dans ce RPers les congés nécessaires pour divers événements d'ordre privé, parfois imprévus, comme la prise en charge de proches. La reconnaissance de ce travail, que l'on appelle le care, n'est pas seulement un souhait du groupe socialiste, pour beaucoup de familles, c'est en fait une nécessité économique. Les modifications proposées dans ce message vont, selon nous, dans le bon sens pour pouvoir garantir aux collaborateurs·rices des conditions de travail sereines et une bonne conciliation de leur activité professionnelle avec leur vie familiale.

Pour ce qui est de la modification de la loi sur les allocations de perte de gain au niveau national, le groupe socialiste avait aussi soutenu l'initiative populaire pour un congé paternité de 10 jours.

Il s'agissait là aussi pour nous d'un pas vers plus d'égalité. L'acceptation par la population suisse de ce congé paternité est un signe que la Ville, avec les 30 jours qu'elle offre depuis 2020, allait dans le bon sens, et nous nous réjouissons qu'une partie de ces jours de congé soient maintenant indemnisés par le régime des APG.

Sur un plan plus pratique, nous sommes convaincus que cette révision présente aussi des avantages pour les Services de la ville: l'augmentation du nombre maximal d'heures supplémentaires pouvant être compensées financièrement permettra certainement plus de flexibilité dans l'organisation du travail.

Quant à la décision de soumettre au présent RPers les membres du corps enseignant qui étaient soumis jusqu'ici à la LPERS, elle nous semble aussi tout à fait opportune. Les possibles coûts supplémentaires pour la Ville, que l'on a obtenus finalement par la Commission financière, nous semblent tout à fait justifiés puisqu'ils résultent de la rectification d'une différence de traitement. Et la prime de résidence que toucheront, dès l'adoption de ce nouveau RPers, les membres du corps enseignant habitant la ville et donc contribuables de la Ville, est tout à fait selon nous méritée.

Le groupe socialiste acceptera donc les modifications proposées avec toutefois une proposition d'amendement au nouvel article 103. Nous souhaitons modifier le nombre maximal de jours consécutifs de congé proposé pour le garder à 5 jours comme il l'est dans le RPers actuel. Nous y reviendrons durant la discussion de détails.

Je tiens encore à exprimer un petit regret quant à ce message: il y a un autre changement actuel de grande importance dans le cadre législatif suisse qui est totalement absent de la révision, mais même aussi justement du message, puisque ce vendredi 1^{er} juillet 2022, donc juste après la possible adoption des modifications de ce RPers, le mariage pour tous entrera en vigueur.

Bien sûr, la temporalité est un peu délicate: c'est dans trois jours, le droit fédéral n'est pas encore totalement adapté, la nouvelle terminologie et les modifications de lois qu'implique ce mariage pour tous restent encore à déterminer précisément.

Dans trois jours, le mariage pour tous sera une réalité. Le Code civil sera modifié et certaines conséquences seront déjà évidentes, par exemple les congés pour enregistrement du partenariat, prévus à l'article 103 alinéa 1 lettres a et b de ce RPers, deviendront obsolètes puisqu'il n'y aura plus de nouveaux enregistrements de partenariat en Suisse. Surtout, dès vendredi, les couples de lesbiennes mariées auront accès à la procréation médicalement assistée en Suisse, l'épouse de la femme enceinte deviendra automatiquement à la naissance, selon les termes du Code civil, "l'autre parent" et aurait ainsi le droit, par analogie, à un congé que ce règlement, que l'on révisé aujourd'hui, appelle "congé paternité". Si un cas comme ça devait se présenter à la Ville, nous ne doutons pas du fait que la Ville accorderait le congé à sa collaboratrice, mais nous regrettons qu'une collaboratrice devrait se résigner à être traitée comme un "père", alors que c'est une "mère" ou un "autre parent".

Nous nous permettons cette considération puisque, lors de la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a exprimé, à l'occasion du traitement d'un autre objet, sa volonté de ne surtout pas être à l'origine d'un sentiment de discrimination ou d'exclusion que les personnes LGBTIQ+ pourraient ressentir.

Or, là, dès vendredi et jusqu'à ce qu'une nouvelle révision de ce RPers soit proposée et mise en œuvre, ce sont les lesbiennes qui vont voir leur nouvelle réalité de parentalité totalement absente du RPers pourtant fraîchement révisé.

Aujourd'hui, nous accepterons donc les modifications proposées par le Conseil communal, mais nous attendons qu'il remette au plus vite l'ouvrage sur le métier.

Pour formaliser cette attente, nous allons déposer une proposition demandant au Conseil communal une nouvelle révision de ce RPers avec une terminologie adaptée à tous les parents et à toutes les familles.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Pellaux Jean-Marie (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s, très attentif aux conditions de travail des employés de la ville de Fribourg, a pris connaissance avec intérêt et beaucoup d'attention du message n° 19. Et autant le dire d'entrée de jeu, cette réforme et ces modifications du règlement du personnel (RPers) ont le plus souvent suscité de l'enthousiasme. Elles ont aussi soulevé parfois des inquiétudes, et donné, à une reprise, l'envie de déposer une proposition mais nous gardons cette surprise pour la prochaine séance, au mois de septembre.

Nous nous sommes avant tout réjouis de la modification des articles qui vont permettre une meilleure conciliation entre la vie privée -et son lot de bonnes et de mauvaises nouvelles- et la vie professionnelle -toujours extraordinaire en ville de Fribourg- pour le personnel communal. Il est certes très important de travailler mais il l'est tout autant de pouvoir être présent auprès de ses proches surtout lorsque ceux-ci sont malades, accidentés ou nouveau-nés. Qu'il s'agisse du congé paternité ou des aménagements en cas de proches malades, nous constatons aussi que l'impulsion des réformes prévues dans ce message n° 19, est fédérale. Comme quoi, il nous parvient parfois de Berne de bonnes nouvelles et non pas seulement une volonté de relever l'âge de la retraite des femmes. Mais là n'est pas la question, excusez-moi.

Autre source de satisfaction. Les enseignants·es d'éducation physique de la Ville de Fribourg, c'est peut-être le terme qu'il faudra employer et non les maîtres·esses, cela correspond peut-être plus à la nomenclature actuelle, vont devenir des collaborateurs·rices communales. Cette décision va amener de la transparence dans le statut de ces employés. Et c'est tant mieux. Mais cette décision va peut-être aussi provoquer une certaine confusion auprès de ceux qui ne sont pas toujours au clair avec le statut contractuel des enseignants·es primaire cette fois-ci et travaillant en ville. Mais nous ne leur en tiendrons pas rigueur.

A propos des commentaires sur les articles 75 et 76, portant sur les heures supplémentaires, notre groupe a pu s'apercevoir qu'un très petit nombre d'employés effectuaient un très grand nombre d'heures supplémentaires. Est-ce dû à des projets particuliers, à la pandémie? Est-ce dû à un manque de personnel? Quoi qu'il en soit, cela a quelque peu inquiété notre groupe; n'existe-t-il pas pour ces gens-là un risque de surcharge, un risque pour leur santé?

Finalement, et au risque de répéter ce qui a déjà été dit, même si ces modifications du RPers n'ont effectivement que des impacts positifs sur le personnel de la Ville de Fribourg, nous estimons qu'il aurait quand même été nécessaire d'effectuer une véritable consultation du personnel. C'est une excellente chose à faire.

Au final, notre groupe soutient ce message n° 19 et remercie le Service des ressources humaines pour son travail.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Au nom du groupe CG-PCS, je voulais simplement saluer quelques aménagements proposés. Grâce à ces nouvelles adaptations, ce règlement prend de mieux en mieux compte diverses situations de vie du personnel communal qui sont affectées durablement.

Nous relevons précisément les améliorations suivantes:

- Le congé payé pour les proches aidant-e-s lors des premiers soins et organisation des soins ultérieurs qui facilite la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.
- Le congé paternité de 30 jours qui peut être organisé avec plus de souplesse selon les besoins familiaux.
- Le congé payé (maximal de 14 semaines) pour les parents dont un enfant est malade qui sera couvert à 100% grâce à la garantie de la commune; c'est une reconnaissance de ces engagements souvent très lourds.

Ces adaptations rendent ce règlement plus social, offrant des améliorations pour mieux faire face aux aléas de la vie, donc nous l'acceptons, merci beaucoup.

Rugo Claudio (PA). Je voulais juste relever un petit lapsus de M. le syndic. Tout à l'heure, il a dit qu'en payant des honoraires, cela allait augmenter des honoraires. C'est faux, ce sont des intérêts qui vont augmenter. On est donc à égalité pour ce soir.

Concernant le règlement du personnel, l'article 63 alinéa 4 du règlement du Conseil général dit – je remercie M. le conseiller J.-N. Gex de me l'avoir trouvé – *"Seul le Conseil communal peut proposer au Conseil général de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision de ce dernier dans les trois ans qui précèdent"*. Aussi, M. J.-M. Pellaux, encore une fois, il faudra être patient parce que la prochaine fois c'est le 30 septembre 2022. Je pense qu'il faudra attendre le 1^{er} octobre pour déposer vos modifications. Le Conseil communal s'arroge ce droit, c'est très bien. Il aurait pu mettre à jour le point principal qui occupe le Parti des Artistes depuis des années, soit le contrat à durée indéterminée et de droit public des professeurs de l'Ecole des p'tits artistes, au nombre de 20. En 2009, c'est un préfet, M. Maurice Guillet, si je ne m'abuse, qui a officiellement reconnu qu'il n'y avait pas de raisons de donner des contrats de droit privés et à durée déterminée. Il n'y avait rien qui s'y opposait et il l'a dit. Il l'a écrit même et vous le saviez. Toutes ces années, vous avez dit: "non c'est parce que l'on ne peut pas". Vous me donnez donc, là, la chance de venir sur ce thème. J'ai mes cinq minutes et je vais en profiter. Pas tout à fait ...

Concernant les professeurs, je me demande quelle est votre position. Elle semble un peu ambiguë parce que c'est la première fois, le 31 décembre 2021, -cette fois je suis juste avec les dates, M. le syndic- que les employés de l'Ecole des p'tits artistes ont obtenu un 13^{ème} salaire. C'est très bien. On a parlé de la Caisse de pension, ils n'en ont aucune. Certains aimeraient s'acheter un appartement, ils ne peuvent pas le faire. D'autres veulent faire un emprunt à la

banque, ils ne peuvent pas le faire. D'un côté, on se soucie des "e" et des "i" de certains employés, ce qui est très bien, mais de l'autre côté on a précarisé durant des années et des années toute une tranche de la population, bien sûr les artistes. Par contre, moi, de mon côté, j'attendrai après le 30 septembre, jour après lequel je pourrai déposer le projet tout en signalant que la demande de révision au Tribunal fédéral a été adressée dans les temps et le Tribunal cantonal fribourgeois a statué et a pris acquis la ... cela n'a pas été statué sur le fonds. Par contre, le Tribunal des prud'hommes a donné entièrement raison sur le contrat à durée indéterminée de ces personnes et je suis étonné que vous n'ayez rien fait. Vous amendez? Non, vous attendez encore et encore.

Je ne déposerai pas d'amendement parce que cela ferait presque le contraire. Déposer un amendement de notre part, cela serait contraire à la loi, vu que l'on n'a pas le droit de modifier de notre part la loi durant trois ans.

Steiert Thierry, syndic. Très brièvement je remercie tous les intervenants pour leurs remarques et leurs questions. Je reviendrai juste sur deux ou trois éléments qui ont été évoqués.

Concernant la modification relative à la rémunération, respectivement aux remboursements des heures supplémentaires, j'aimerais juste préciser une chose à l'intention du groupe libéral-radical qui est intervenu sur ce point. Le groupe des Vert·e·s également, mais dans un autre contexte et j'y reviendrai. Pour le groupe libéral-radical, ce saut serait donc vertigineux. Je rappelle quand même que les conditions pour le remboursement sont très sévères et que ce n'est pas automatiquement que l'on rembourse 100 heures supplémentaires. C'est dans des cas exceptionnels qui sont justifiés et qui sont notamment motivés par des absences d'une autre personne alors que son collègue aurait dû la remplacer et supporter une charge de travail beaucoup plus importante durant une certaine durée, ce qui vaut mieux que d'engager des CDD qui ne sont pas forcément formés pour faire ce travail. Il y a donc des situations qui justifient ce genre de dépassement d'heures et qui justifient aussi que l'on rémunère à la fin d'une année un solde d'heures qui dépasse largement les 40 heures que l'on avait initialement prévues dans le règlement du personnel (RPers) adopté en septembre 2019. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons augmenter à 100 heures mais, encore une fois, c'est avec un certain nombre de garde-fous, vous le voyez aussi à la lecture de cet article, que ce remboursement est effectué.

M. le porte-parole du groupe des Vert·e·s, je vous rassure, on n'a pas une surcharge grave du personnel. Encore une fois, si on augmente ce seuil de 40 à 100 heures, ce sont des cas isolés, tout particuliers, mais il y en a quelques-uns qui se sont présentés depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement. Nous souhaitons quand même pouvoir répondre à ce souci, mais notre souci premier, c'est que notre personnel puisse évoluer dans un environnement de travail qui soit sain et pas, comme on dit, qu'il se trouve dans le rouge. Par contre, parfois, on est obligé de faire un effort particulier si, par exemple, il y a des absences ou dans le cadre du covid-19. Cela a été le cas au niveau cantonal de manière encore beaucoup plus forte qu'au niveau de la Commune. A la Commune, il y a aussi eu quelques personnes qui ont été sollicitées de manière assez intense durant le covid-19. Là aussi, ces heures n'ont pas forcément pu être complètement résorbées.

Par rapport aux carences soulevées par la porte-parole du groupe Le Centre/vert'libéral, j'aimerais juste revenir sur la question de la consultation. Effectivement, on aurait bien sûr pu faire une procédure de consultation formelle de la Commission du personnel. Pas de tout le

personnel, cela ne serait de toute façon pas prévu. En revanche, je le répète, je l'ai déjà dit tout à l'heure, il s'agissait initialement d'une pure reprise du droit fédéral et de rien d'autre qu'une amélioration du statut du personnel concerné. Le personnel concerné, à savoir les maîtres d'éducation physique et sportive, a justement été impliqué et consulté de manière très intense durant tout le processus.

Il est faux de parler d'une absence totale d'indications sur les incidences financières. Nous avons quand même un chapitre qui donne quelques indications, en plus nous avons répondu à la Commission financière de manière beaucoup plus précise sur les incidences financières, notamment par rapport aux indemnités de résidence qui seraient versées aux enseignants de sport, donc ces CHF 11'578.- qui correspondraient aux indemnités de résidence pour les sept personnes qui seraient aujourd'hui concernées puisque domiciliées en ville de Fribourg.

Pour le reste, je précise aussi qu'il y a des incidences financières positives pour la Commune puisque dorénavant nous aurons dix jours qui seront pris en charge par l'APG sur les 30 jours de congé paternité, ce qui n'était pas entièrement acquis si on n'avait pas modifié le RPer. En effet, dans l'hypothèse possible où un jeune papa qui aurait pris tous ses 30 jours après le 6^{ème} mois, c'est-à-dire à partir du 7^{ème} mois, et bien on n'aurait pas pu toucher les dix jours d'indemnités APG de la Confédération. On a donc là des incidences positives et on pourra certainement faire une évaluation après deux ou trois ans de pratique avec les nouvelles dispositions.

Pour ce qui concerne l'intervention du groupe socialiste, bien sûr que l'on peut regretter que l'on n'ait pas pu intégrer toutes les modifications qui sont intervenues tout récemment au niveau fédéral. Cependant, elles sont, comme je l'ai dit, toutes récentes. Il y a un processus législatif qui prend un certain temps. On ne peut pas constamment modifier et intégrer de nouvelles dispositions au fur et à mesure qu'elles sont adoptées au niveau fédéral. Pour ce qui est du droit fédéral, qui est applicable de manière directe, il est de toute façon applicable et cela ne change rien qu'il soit transbordé dans du droit communal ou non. Nous allons examiner si ces nouvelles dispositions concernant le mariage pour tous appellent une nouvelle révision partielle et nous reviendrons le cas échéant vers le Conseil général avec d'éventuelles modifications.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.03 à 21.21 heures.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 19.

Le président. Sie haben gestern Vormittag ein Mail mit dem Vermerk "Erratum" erhalten. Wir beraten also den mit diesem Mail verschickten Beschlussentwurf und nicht den, den Sie mit der Botschaft Nr. 19 erhalten haben.

Dans l'article premier du projet d'arrêté, vous trouvez tous les articles et alinéas du règlement qui ont été adaptés, abrogés ou qui sont nouveaux. Les amendements possibles se réfèrent

donc seulement aux articles et alinéas qui se trouvent dans le projet d'arrêté. Toute autre modification du règlement doit se faire par un autre moyen, à savoir, la proposition. C'est par ce moyen que vous pouvez proposer de changer un règlement qui est de la compétence du Conseil général.

Après avoir clarifié ce point-là, je vous rends encore attentifs au fait que les amendements que vous allez déposer doivent nous être présentés par écrit.

Je ne vais pas vous lire l'article premier en entier parce qu'il est particulièrement long mais je vais m'arrêter un petit instant sur chaque article qui est mentionné dans l'article premier pour que vous puissiez en prendre connaissance. Toute la discussion et toutes vos propositions d'amendements seront annoncées à la fin de la lecture de l'article premier et après les éventuelles remarques de la présidente de la Commission financière et de M. le syndic.

Est-ce que quelqu'un n'est pas d'accord avec cette façon de procéder et demande la lecture intégrale de l'article premier du projet d'arrêté? Tel n'est pas le cas. Nous allons donc procéder comme proposé.

Steiert Thierry, syndic. En effet, par gain de temps je ne vais pas revenir sur chacun des articles et présenter leur contenu puisque vous les avez déjà évoqués. Je n'ai donc pas de remarques complémentaires.

Article premier

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste souhaite proposer un amendement à l'article 103 alinéa 1:

"Un congé payé est accordé au personnel dans les cas suivants:

(...)

f) premiers soins et organisation des soins ultérieurs à donner à un membre de la famille malade ou victime d'un accident: le temps nécessaire, mais 5 jours par cas et 10 jours par année au maximum;"

Dans la version actuelle du règlement, la dernière phrase est: "..., mais 3 jours par cas et 10 jours par année au maximum". En effet, la version actuelle du règlement permet au personnel un congé de 5 jours par an maximum pour les soins à un membre de la famille. Il n'y a donc aucune contrainte réglementaire supplémentaire sur la façon dont ces cinq jours sont pris. La possibilité existe bien de les prendre en une fois, si nécessaire. Dans la version modifiée du règlement, le nombre de jours maximal est étendu à 10, ce qui est une excellente chose. En revanche, le nombre maximal de jours pouvant être pris en une fois est ramené à trois, conformément à la loi sur le travail à laquelle les collectivités publiques ne sont pourtant pas soumises.

Le groupe socialiste souhaite maintenir la possibilité pour le personnel de prendre 5 jours en bloc si la situation l'exige, ce que propose notre amendement. Merci de bien vouloir le soutenir.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal n'a pas eu l'occasion de se pencher sur cette proposition d'amendement. Il s'en remet donc à la décision du Conseil général. Il rappelle juste que s'il a proposé la formulation qui est de 3 jours par cas et 10 jours par année au maximum,

c'est qu'il a tout simplement repris le contenu du droit fédéral qui prévoit ceci dans l'article 329 lettre h) du code des obligations, ainsi que dans l'article 36 alinéa 3 et 4 de la loi sur le travail. On a donc la formulation "*le congé est limité au temps nécessaire à la prise en charge mais ne doit pas dépasser 3 jours par cas et le congé ne doit pas dépasser 10 jours par an*".

C'est par simplicité que nous avons repris le contenu du droit fédéral, mais la proposition d'amendement du groupe socialiste est tout à fait recevable.

Le président. Nous sommes saisis d'une proposition d'amendement. M. M. Vonlanthen, maintenez-vous formellement votre demande d'amendement?

Vonlanthen Marc (PS). Oui.

Vote

Proposition d'amendement du groupe socialiste visant à modifier l'article 103, alinéa 1, de la manière suivante:

"Un congé payé est accordé au personnel dans les cas suivants:

(...)

f) premiers soins et organisation des soins ultérieurs à donner à un membre de la famille malade ou victime d'un accident : le temps nécessaire, mais 5 jours par cas et 10 jours par année au maximum;"

Ont voté en faveur de l'amendement du groupe socialiste (contre la proposition du Conseil communal): 52 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre l'amendement du groupe socialiste (en faveur de la proposition du Conseil communal): 10 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

C'est par 52 voix contre 10 et 6 abstentions que le Conseil général adopte l'amendement du groupe socialiste.

Pas d'autres observations, adopté tel qu'amendé.

Collaud Oliver (Vert-e-s). Il semble y avoir un problème avec le matériel de vote. On n'a pas de confirmation de ce que l'on vote, ce qui est normalement prévu. Cela continue de clignoter.

Le président. Je vous demande de vivre avec ce petit désagrément. En principe, le vote fonctionne et les résultats sont justes. Merci pour votre compréhension.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 60 voix contre 0 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RElCo; RSF 140.11);
- le message n° 19 du Conseil communal du 24 mai 2022;
- le rapport de la Commission financière;

Arrête:

Article premier

Le règlement du personnel de la Ville de Fribourg est modifié comme suit:

Art. 3

Le présent règlement n'est pas applicable aux personnes suivantes:

- *les membres du Conseil communal;*
- *le personnel relevant de la législation sur l'assurance-chômage, de la législation sur l'emploi et le marché du travail et de la législation sur l'aide sociale;*
- *abrogé;*
- *le personnel des institutions bourgeoises;*
- *les apprenti-e-s qui sont soumis-e-s aux dispositions fédérales et cantonales sur la formation professionnelle ainsi qu'à la directive interne sur la formation initiale.*

Art. 5 al. 2

Abrogé

Art. 20bis (nouveau)

¹ *Le changement de taux du personnel relève de la compétence du Conseil communal.*

² *Toutefois, la compétence pour un changement de taux temporaire d'une durée de six mois maximum peut être déléguée dans le règlement d'application.*

³ *Le changement de taux fait l'objet d'un nouveau contrat ou d'un avenant, lorsqu'il est temporaire.*

⁴ *Il n'existe pas de droit à un changement de taux d'activité.*

Art. 48 al. 3

³ Lorsque la fonction l'exige, le personnel peut être tenu d'accomplir des services spéciaux, notamment des services de piquet. Les limites de ces services, ainsi que la compensation et la rémunération auxquelles ils donnent droit, sont fixées dans la directive y relative.

Art. 75 al. 2

Les heures supplémentaires effectuées sur ordre du ou de la supérieur-e hiérarchique ou en accord avec celui-ci ou celle-ci la nuit, le week-end et les jours fériés donnent droit, en outre, à une majoration en temps fixée dans la directive relative aux services spéciaux.

Art. 76 al. 1

¹ Si le solde positif maximal de 100 heures est dépassé à la fin d'une année civile, une compensation financière peut exceptionnellement être versée, pour autant que le Service concerné dépose une demande de paiement et que ce paiement soit approuvé par le ou la conseiller-ère communal-e directeur-trice sur préavis du Service des ressources humaines. Dans tous les cas, le nombre maximal d'heures compensées financièrement ne peut excéder 100. Ces heures ne sont pas assurées auprès de la caisse de prévoyance.

Art. 84

Le personnel effectuant des services spéciaux, notamment des services de piquet, a droit aux indemnités fixées dans la directive y relative.

Art. 85

Abrogé

Art. 86

¹ Ne donnent pas droit à une rémunération particulière des tâches accomplies pour le compte de la Commune, durant le temps ordinaire de travail, qui ne relèvent pas directement de la fonction.

² Le remplacement durable que fait un collaborateur ou une collaboratrice dans une fonction supérieure à la sienne donne droit à une indemnité de remplacement. Les conditions d'octroi de l'indemnité sont fixées dans le règlement d'application.

Art. 89 al. 1

¹ La Commune fournit gratuitement les équipements de protection individuels nécessaires à l'exécution de travaux spéciaux et salissants.

Art. 89 al. 2

Abrogé

Art. 103 al. 1 let. f

f) premiers soins et organisation des soins ultérieurs à donner à un membre de la famille malade ou victime d'un accident: le temps nécessaire, mais 5 jours par cas et 10 jours par année au maximum;

Art. 105 al. 2 et 3

² Dix jours doivent être pris dans les six premiers mois de vie de l'enfant. Le solde peut être pris dans l'année qui suit la naissance.

³ Le congé peut être pris en une fois ou être fractionné. Il peut être pris de manière flexible, à raison d'une ou plusieurs journées hebdomadaires.

Art. 107bis (nouveau)

¹ Les membres du personnel dont l'enfant mineur est gravement atteint dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident ont droit à un congé pour prendre en charge leur enfant.

² L'enfant est réputé gravement atteint dans sa santé:

- a) s'il a subi un changement majeur de son état physique ou psychique;
- b) si l'évolution ou l'issue de ce changement est difficilement prévisible ou qu'il faut s'attendre à ce qu'il conduise à une atteinte durable ou croissante à l'état de santé ou au décès;
- c) si l'enfant présente un besoin accru de prise en charge de la part d'un des parents, et;
- d) si au moins un des deux parents doit interrompre son activité lucrative pour s'occuper de l'enfant.

³ Le congé est d'une durée de 14 semaines au plus. Si les deux parents travaillent, le congé est de sept semaines, à moins qu'ils n'aient convenu de se le partager différemment.

⁴ Le congé doit être pris dans un délai-cadre de 18 mois. Il peut être pris en une fois ou de manière fractionnée, sous forme de semaines ou de journées.

⁵ Chaque cas de maladie ou d'accident ne donne droit qu'à une allocation.

Art. 108

¹ Les membres du personnel devant fournir, de façon régulière ou permanente, de l'aide ou des soins à un membre de la famille atteint-e gravement ou durablement dans sa santé et dépendant de leur assistance peuvent bénéficier d'un congé pour proche aidant.

² Ce congé est d'une durée maximale de 12 jours par année et est accordé au prorata du taux d'activité.

Article 2

La présente modification est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 28 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Mario Parpan

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 60 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérard (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s)

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 5 (2021-2026) de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal a traité le postulat n° 5 de M. P. Wicht et vous avez pu lire la réponse que je résume très brièvement. Pour la mise en place du recyclage des briques à boissons différentes conditions doivent être remplies:

- garantir une filière d'élimination pérenne;
- viser un écobilan positif;
- s'assurer de la faisabilité technique;
- disposer des moyens financiers.

Dans sa réponse le Conseil vous renseigne sur ces quatre conditions. Il propose notamment d'installer la collecte des briques à boissons de manière progressive, sur une durée d'environ deux ans; la logistique s'adaptera en passant par trois étapes et le travail y relatif augmentera en fonction. Les coûts sont des estimations et pourraient être consolidés après ces deux ans.

En cas de problème, un retour en arrière serait ainsi toujours possible et les expériences seront dans tous les cas intégrées dans les réflexions en cours sur la stratégie de gestion du nouveau règlement des déchets.

Wicht Pascal (UDC). Je remercie le Conseil communal pour l'attention portée à mon postulat, pour ce rapport très complet ainsi que surtout pour la suite positive qui y a été donnée.

Je suis très heureux d'entendre que la Ville va faire un premier essai de recyclage des briques à boissons durant deux ans avant de pouvoir en tirer un bilan technique, économique et écologique. Je suis persuadé que c'est un pas dans la bonne direction car l'impact écologique de l'incinération de ces briques est loin d'être négligeable et les moyens de diminuer cet impact négatif existent. De plus, ce n'est que si davantage de collectivités publiques mettent en place un système de collecte qu'il deviendra économiquement viable pour une ou plusieurs entreprises de maintenir et de mettre en place une filière de recyclage des briques à boissons en Suisse, ce qui permettra encore, à terme, d'améliorer le bilan écologique de l'opération. Je suis pleinement satisfait de la réponse.

Le postulat n° 5 est ainsi liquidé.

7. Décision quant à la transmission:

Le président. Anlässlich der Sitzung des Ratsbüros vom Mittwoch, 8. Juni hat das Büro die Anträge Nr. 7 und Nr. 8 mit 3 Jastimmen, ohne Gegenstimmen und mit 4 Enthaltungen für zulässig erklärt. Alle Postulate, die auf unserer Traktandenliste stehen, wurden vom Ratsbüro einstimmig als zulässig erklärt, dies anlässlich der Bürositzungen vom 4. Mai und vom 8. Juni 2022.

Pour les propositions et plus tard pour les postulats, j'ouvrirai d'abord le débat sur la recevabilité, conformément à l'article 67 du RCG. Si celle-ci devait être contestée, nous voterons alors d'abord sur la recevabilité. Si celle-ci n'est pas contestée, j'ouvrirai le débat sur la transmission. En cas de refus de transmission, nous passerons au point suivant de l'ordre du jour.

A. des propositions

- n° 7 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à CHF 0.780
- n° 8 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à CHF 0.780

Steiert Thierry, syndic. Concernant la recevabilité de ces propositions, le Conseil communal s'en remet au Conseil général. Il souhaite toutefois s'exprimer de la manière suivante. Il s'oppose à la transmission de ces propositions dans la mesure où le Conseil communal examine régulièrement, lors de l'élaboration du budget de l'année suivante, la pertinence de maintenir ou non le taux d'imposition pour les personnes physiques et les personnes morales tel qu'il est fixé. Cet élément-là ne peut être analysé que dans une vue d'ensemble de l'élaboration du budget et pas de manière arbitraire en fixant ici un montant chiffré à CHF 0.780. Cela pourrait être un autre montant, cette fixation est arbitraire. En plus, nous souhaitons aussi rappeler que si les comptes 2021 ont montré un résultat particulièrement favorable, ce n'est pas une raison pour surréagir et pour baisser les impôts. D'ailleurs, d'autres collectivités dans notre canton, notamment la Ville de Bulle, qui a également réalisé un bénéfice comparable au nôtre, a également renoncé à procéder à une baisse d'impôts, du moins pour le moment. Nous rappelons aussi que l'endettement de la Ville va aller croissant dans les années à venir. Vous avez pu constater avec la planification financière que les investissements que nous allons réaliser dans les années à venir seront très lourds, très importants et vont générer des frais d'amortissements très importants. Vous avez aussi certainement constaté que les taux d'intérêts sont en train de monter. Si nous devons donc renouveler des emprunts, cela ne sera plus avec des taux tels qu'on les a pratiqués ces dernières années. Tous ces éléments vont certainement conduire à une situation financière beaucoup plus serrée que ce que l'on a connu par le passé. Ce n'est donc vraiment pas le bon moment pour provoquer une baisse d'impôts. C'est donc avec ces argumenta-là que le Conseil communal vous propose de refuser la transmission de ces propositions.

Le président. Merci M. le syndic. Je ne voulais pas vous interrompre, mais j'avais prévu dans un premier temps la discussion sur la recevabilité. Quelqu'un souhaite encore prendre la parole concernant la recevabilité des deux propositions?

Collaud Oliver (Vert-e-s). Au nom du groupe Vert-e-s, nous demandons un vote sur la recevabilité de ces propositions n° 7 et 8. En effet, à notre avis, elles sont irrecevables.

L'article 63 alinéa 4 du RCG, ainsi que l'article 20 de la loi sur les communes, ont un contenu identique qui est le suivant: *"Seul le Conseil communal peut proposer au Conseil général de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision de ce dernier dans les trois ans qui précèdent"*.

La dernière décision concernant le taux d'impôts qui a été prise par le Conseil général était le 9 décembre 2019, ce qui nous reporte donc au 12 décembre 2022, le 10 et le 11 étant des samedi et dimanche. En considération de la date de ce jour, force est de constater que nous ne sommes pas encore au-delà des trois ans. Les propositions n° 7 et 8 sont donc irrecevables.

Par ailleurs nous avons déjà, dans ce Conseil, appliqué cette disposition et à juste titre. Nous l'avons fait pour la proposition n° 1 et la proposition n° 2 qui étaient toutes les deux encore à l'intérieur du délai de trois ans. Il n'y a aucune raison de faire ce soir une exception pour les propositions n° 7 et 8.

En nous prononçons sur la recevabilité, nous ne devons prendre en considération que les aspects relatifs à la qualification formelle indépendamment de l'opinion de chacun d'entre nous sur la question de fond qui nous est posée et que nous traiterons le cas échéant ou mal échéant dans une seconde phase.

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS ne s'exprimera pas sur la recevabilité de ces propositions de baisse d'impôts pour deux raisons. La première est que nous aurons probablement sur ce sujet autant d'avis que de juristes et ils sont assez nombreux dans cette salle. La deuxième raison est qu'une baisse d'impôts est une démarche politique. Or, on peut difficilement régler une question politique en lui opposant simplement un refus administratif.

Si on considère l'affaire sur le fond, nous constatons que la Ville a fait effectivement de solides bénéfices au cours des derniers exercices et qu'il n'est donc pas illégitime que les contribuables qui ont précisément contribué à ces bons résultats en profitent également. Ce surtout si la ...

Le président. M. M. Page, on ne parle maintenant que de la recevabilité de ces propositions. Est-ce que vous pouvez dire le reste lors de la discussion sur la transmission de ces propositions?

Page Maurice (CG-PCS). Oui, je termine. Le groupe CG-PCS s'opposera donc à cette baisse d'impôts de manière générale, mais il proposera en contrepartie une ristourne d'impôts ponctuelle à valoir en 2023.

Rugo Claudio (PA). Plus royaliste que le roi, je ne veux pas être. En fait, l'article 63 alinéa 4, que j'avais déjà cité auparavant ce soir, de fait n'est pas vraiment démocratique. Etant donné que c'est le Conseil communal qui peut parler plus longtemps dans notre Conseil, c'est aussi lui qui peut décider des choses. M. O. Collaud, le jour où on devra intervenir pour, par exemple, des

affaires ou des règlements liés au réchauffement climatique où on devra intervenir immédiatement, et bien vous trouverez la manière de contourner le règlement. On peut donc aussi être responsable. Il y a un fait nouveau, c'est d'encaisser CHF 37 millions de bénéfice. J'avais dit évolution mais je voulais dire qu'il s'agissait d'une envolée financière.

Je soutiendrai cette démarche et je pense qu'il est tout à fait de notre devoir de voter sur cette proposition.

Krienbühl David (PLR). A titre personnel, je suis tout de même un peu surpris que les Vert-e-s du Conseil général remettent en cause la recevabilité de ces propositions. Si je fais un rétroplanning des faits, le délai de trois ans est ici respecté. Ce n'est pas compliqué et c'est public. En décembre 2018, deux propositions de baisse d'impôts avaient été déposées au Conseil général et celles-ci ont été transmises par ce même Conseil général en février 2019. Aujourd'hui, nous sommes donc trois ans et trois mois plus tard. Il n'y a donc techniquement pas lieu de refuser la recevabilité de ces deux objets parlementaires. Dans le meilleur des cas, si ces deux propositions devaient être jugées recevables et ensuite transmises par notre Conseil, le Conseil communal pourrait nous proposer au plus tôt une baisse d'impôt lors du budget 2023 en décembre 2022, donc précisément trois ans et dix jours plus tard que les deux dernières propositions ou les deux décisions de baisse d'impôts.

Je vous demande donc ici clairement de soutenir cette recevabilité parce que vous le voyez matériellement, en termes de timing, je pense que l'on est tout à fait dans les clous avec ces trois ans.

Wicht Pascal (UDC). Je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire mon collègue, M. D. Krienbühl. Effectivement, le 19 février 2019 plus trois ans, cela fait le 19 février 2022. Nous sommes donc parfaitement dans les clous par rapport aux trois ans. Mais j'ajouterais quand même par contre qu'il ne s'agit pas de la même proposition. Ce qui a été transmis en 2019, il y a plus de trois ans, c'est une demande d'une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales, respectivement des personnes physiques à CHF 0.800. Et là, c'est une proposition demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques, respectivement morales à CHF 0.780. On a donc des chiffres qui sont différents. C'est une proposition qui est différente, qui va dans la même direction, mais on transmet très souvent des postulats qui vont dans un même sens. Ici, CHF 0.780 ou CHF 0.800, pour moi ces deux chiffres ne sont pas égaux et par conséquent les propositions ne sont pas égales.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je rebondis sur ce que viennent de dire mes collègues pour ajouter que si, comme cela a été dit, pour contester la recevabilité on devait considérer que ce soit la décision par laquelle on fixait le taux d'impôts et non pas la décision par laquelle on a accepté de transmettre une proposition sur un taux fixe, cela reviendrait en fait tout bonnement à nous empêcher de déposer des propositions sur le taux d'impôts puisqu'on le fixe en tant que tel chaque année dans le cadre du budget. C'est M. le syndic qui nous l'a rappelé. Cela voudrait dire que chaque année le délai de trois ans repartirait, ce qui au final rendrait impossible le débat sur cette question.

Je me permets d'être relativement surpris de cette remise en cause de la recevabilité quand on entend ce soir, dans le cadre du débat que l'on vient d'avoir sur le règlement du personnel,

qu'un groupe va déposer une proposition ce soir sur ce règlement. Un autre, qui est à l'origine de la contestation de la recevabilité, va le faire lors de la prochaine séance, alors que l'on vient précisément ce soir d'adopter ce règlement, ce qui fait partir un délai de trois ans.

Le président. M. O. Collaud, maintenez-vous formellement votre demande de non recevabilité?

Collaud Oliver (Vert-e-s). Oui, M. le président, je la maintiens et je ne vais pas répondre aux arguments pour ne pas rallonger la séance.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 7

Le Conseil général considère, par 43 voix contre 13 et 7 abstentions, que la proposition n° 7 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) est recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 43 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la recevabilité: 13 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 8

Le Conseil général considère, par 43 voix contre 17 et 7 abstentions, que la proposition n° 8 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) est recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 43 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la recevabilité: 17 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Jordan Marine (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

Le président. Nous passons maintenant à la discussion relative à la transmission de ces deux propositions.

Krienbühl David (PLR). Après huit ans, il est désormais évident au vu des chiffres de la commune et des derniers articles parus dans la presse spécialisée, notamment les différentes éditions de PME Magazine qui classent les collectivités publiques en matière de finances publiques, que la Ville de Fribourg a trop taxé ses contribuables au niveau des personnes physiques et morales. Mais avec le bénéfice 2021 de CHF 37.1 millions, on a vraiment atteint ici un sommet peu envié en matière de finances publiques, ou plutôt un point de non-retour. Cela se chiffre en plusieurs dizaines de millions de francs sur ces dernières années. Il est désormais le temps de redistribuer à la classe moyenne et aux PME cette argent indûment pris aux contribuables.

En fixant le coefficient communal pour les personnes morales à CHF 0.780, nous proposons ici une solution tout à fait raisonnable en matière de finances publiques. Toute chose étant égale par ailleurs, il restera avec ce potentiel coefficient toujours environ en moyenne un excédent se situant entre CHF 2 et 3 millions pour le fonctionnement des comptes communaux.

Par ces propositions, la Commune fixerait des conditions-cadres attrayantes pour les PME et donnerait un signal externe positif à tous les investisseurs nationaux et internationaux. Donnons envie aux investisseurs de s'installer à Fribourg et de développer des solutions innovantes en collaboration avec les Hautes écoles notamment. Maintenons les emplois à Fribourg tout en gardant un équilibre de nos finances publiques. Restons tout simplement attractifs en tant que ville romande d'importance. Nous en avons largement les moyens. C'est implacable depuis huit ans. Je me permets de vous le rappeler encore une fois si c'était nécessaire que plus de CHF 145 millions d'excédents de revenus avant attribution aux provisions et aux réserves non obligatoires ont été générés les huit dernières années par la Ville de Fribourg.

Quoiqu'il arrive ce soir, nous continuerons à nous battre pour une baisse de la fiscalité à Fribourg. Il s'agit de rester raisonnable, et d'arrêter de ponctionner indûment les contribuables de Fribourg.

Je vous remercie d'avance de votre soutien quant à la transmission de ces deux propositions.

Page Maurice (CG-PCS). Comme je le disais tout à l'heure, le groupe CG-PCS s'oppose à la transmission de cette proposition et par conséquent à la baisse d'impôts.

Notre non à cette baisse d'impôts est d'abord lié à une élémentaire prudence. Il est un peu paradoxal que dans ce débat, la Droite se trouve du côté de la cigale tandis que la Gauche se trouve du côté de la fourmi. Et la fable finit par donner raison à la fourmi.

De nombreux signaux nous incitent à la prudence et il convient d'éviter de priver la commune des ressources nécessaires pour maintenir et développer les services à sa population que la Droite, à juste titre, réclame aussi.

La prudence s'impose d'abord face à l'évolution de la conjoncture économique à moyen et long terme liée à l'instabilité politique mondiale, à la crise des énergies, à l'évolution des taux de crédits et d'épargne à moyen et long terme.

La prudence s'impose face au renforcement de la dépendance à un nombre restreint de contribuables et d'entreprises.

Prudence aussi face à un effet covid-19 sur les recettes fiscales encore largement possible sinon probable.

La probable augmentation aussi des salaires du personnel communal liée à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie, qui touche en priorité les moins fortunés, aura aussi des effets sur le ménage communal que nous devons anticiper.

Le développement nécessaire, notamment des services à la petite enfance ou des mesures pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle auront aussi leurs coûts.

La réalisation des projets d'infrastructures, que nous attendons depuis longtemps, amènera un accroissement du service de la dette et des amortissements.

Le groupe CG-PCS s'oppose aussi à cette baisse d'impôts parce qu'il s'oppose à une baisse linéaire de l'impôt qui profiterait d'abord aux plus riches.

Afin de contribuer cependant au maintien du pouvoir d'achat des classes inférieures et moyennes et en lieu et place de cette baisse, le groupe CG-PCS déposera une proposition pour une ristourne d'impôts. Cette mesure simple et unique présente de nombreux avantages:

- Le principe en est très simple, facilement compréhensible et facilement applicable.
- Une ristourne de CHF 350.- par personne + CHF 150.- par enfant à charge soulagerait directement le budget des familles.
- Cette mesure est équitable car elle favorise les contribuables indépendamment de leur niveau de revenu.
- Le coût total d'une telle mesure pourrait être estimé entre CHF 10 à 12 millions pour la Ville et il resterait donc largement supportable avec une marge de sécurité même encore assez confortable.

Pour toutes ces raisons, le groupe CG-PCS s'oppose à une baisse d'impôts, mais vous invitera à soutenir sa proposition de ristourne.

Mauron Valentine (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a pris connaissance des deux propositions demandant une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques et morales. Dans un contexte incertain et dont les analyses des deux dernières années sont le fruit d'une situation exceptionnelle sanitaire, ces deux propositions ne peuvent que compliquer la planification financière dans un environnement qui deviendra difficile en termes de croissance et donc de rentrées fiscales. Ajoutons à ces deux constats, la détérioration de la situation conjoncturelle actuelle que nous vivons et dont l'évolution est bien incertaine.

Notre groupe refusera la transmission de ces deux propositions, ceci d'une part car les propositions ne visent pas l'amélioration de la situation des ménages qui en ont vraiment besoin, et d'autre part car il nous semble bien plus pertinent d'investir dans une économie durable. Pour ce faire, il va falloir pouvoir s'assurer de la réalisation des nombreux investissements prévus par la Ville, dernièrement freinés par des facteurs extérieurs, ainsi que les suites de la crise sanitaire.

Wicht Pascal (UDC). Les comptes 2021 de la Ville de Fribourg montrent un bénéfice de CHF 37.1 millions dont CHF 27.7 millions avant opération extraordinaire. Les exercices précédents étaient eux aussi bénéficiaires: CHF 1.5 million de bénéfice en 2020 et CHF 3.3 millions en 2019. Ces différents chiffres montrent clairement que la Ville a actuellement un taux d'impôts qui est largement trop élevé par rapport à ses besoins et par rapport à son niveau actuel de dépenses. On voit actuellement que les contribuables de la ville, des personnes physiques et des personnes morales, payent beaucoup trop par rapport aux prestations qui sont actuellement fournies.

Pour le groupe UDC, il paraît donc tout à fait juste de ramener ce taux d'impôts de manière sensible à CHF 0.780. Un chiffre qui, d'après les calculs qui ont été faits par les proposant, permet d'avoir une meilleure correspondance entre les recettes fiscales et les besoins de la ville.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Cela a déjà été dit, on a accumulé énormément de bénéfices avec un bénéfice record en 2021 de CHF 37 millions au lieu des CHF 2 millions de déficit budgété sur la base, on ne peut que le constater, de charges qui sont non maîtrisées dans le budget et d'investissements qui ne sont pas priorisés. Cela équivaut à 20 points d'impôts que l'on aurait pu baisser. C'est un effet vertueux du nouveau système comptable qui nous offre désormais beaucoup plus de transparence et qui empêche aussi les communes de lisser leur résultat par diverses manœuvres, d'où le fait que plusieurs communes du canton sont confrontées à ces résultats prétendument exceptionnels.

Très clairement, la Ville perçoit trop d'impôts. Or, de toute réalité par rapport à ses possibilités d'action, les recettes engrangées servent beaucoup moins, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, à des investissements qui sont attendus par la population, qu'à gonfler l'administration de nouveaux postes en tous genres et à se lier de charges sans besoins réels, sans études sur les besoins réels. L'impôt perçu est bien au-delà de ce qui est nécessaire et il se mue en vol légalisé.

La baisse de deux points uniquement que nous proposons est raisonnable. Elle rétablirait un minimum d'équité. Elle imposerait au Conseil communal de suivre une gestion financière durable dont il refuse jusqu'à présent de prendre la responsabilité, de prioriser les investissements pour avoir un programme certes ambitieux, mais également réaliste et de maîtriser l'augmentation des charges et les risques qu'elles font peser sur l'avenir, compte tenu notamment de la stagnation de la population.

Aujourd'hui, on veut nous faire croire que si on baisse l'impôt, on ne pourra plus réaliser aucun investissement, on ne pourra plus développer les prestations et on devra retrancher dedans. Concrètement, quand on réalise un bénéfice de CHF 37 millions sur une année, quand on réalise un excédent sur huit ans de CHF 140 millions avant attribution à des réserves, on ne voit pas quelles prestations sont mises en danger. Cela a été dit, rapide calcul fait par les proposant, si

on avait appliqué un coefficient de CHF 0.780 sur les cinq dernières années, la Commune aurait dégagé un bénéfice annuel moyen d'environ CHF 3 millions selon nos chiffres. On ne remet donc aucune prestation en cause, ni aucun investissement, on attend qu'ils se réalisent.

Ce qui est en revanche réellement en danger au-delà des subventions qui seront accordées pour ces investissements dans le cadre du projet d'agglomération, c'est bien l'attractivité de la ville, justement pour des entreprises dont dépendent nos finances et qui apportent aussi des retombées en termes économiques et en termes d'emploi, mais aussi pour la population qui fond à force de n'avoir plus que l'impôt sur les os. Cela devrait être un signal d'alarme pour nos autorités et pour nous-mêmes. En tant que capitale cantonale, on est l'endroit généralement où la densification devrait être la plus importante. Dans le canton de Fribourg, qui connaît une augmentation de la population, on diminue, ce qui oblige d'ailleurs le Conseil communal à revoir ses projets et précisément, et ce qui engendre des retards.

Pour conclure, chers-ères collègues, maintenir un taux d'impôts artificiellement trop élevé qui ne correspond pas aux dépenses effectives et donc aux prestations offertes à la population, cela n'a rien de social. Réaliser des excédents colossaux n'a rien de social. En faisant ainsi, la seule chose que l'on fait au mieux, c'est d'augmenter la facture de la péréquation financière dans deux à trois ans avec un énorme bénéfice. Autrement dit, prendre l'argent de nos concitoyens-nes pour les redistribuer aux autres communes alors, comme cela a été dit, que le pouvoir d'achat des ménages est déjà mis à mal. Nous vous invitons donc vivement à accepter la transmission de cette proposition pour pouvoir connaître les conséquences chiffrées dans le cadre du budget par la Commission financière puis par notre Conseil.

Rugo Claudio (PA). Se serrer la ceinture, c'est un concept que les conseillers communaux ne connaissent pas. J'invite la Droite à faire aussi une réflexion sur ces votes car c'est l'entier du Conseil général qui a augmenté le salaire des conseillers communaux de CHF 200'000.- à CHF 240'000.- en période difficile; c'est l'entier du Conseil général qui a accepté d'augmenter ses propres jetons de présence sur une proposition de MM. O. et G. Collaud. Il y a encore des choses contradictoires; il n'y a pas si longtemps, M. le syndic disait que Fribourg envisageait un taux à 70% pour que les communes puissent rejoindre le Grand Fribourg. Là, on fait un petit pas vers les 70%. Je ne comprends pas pourquoi le Conseil communal ne va pas dans cette direction.

Il y a une cassure entre la Gauche et la Droite sur ce thème. Toute la Gauche a envie de voter non, toute la Droite a envie de voter oui. Moi, je suis à l'extrême Gauche, j'invite certains de la Gauche à s'abstenir peut-être, à se libérer des consignes du parti.

M. M. Page, je vous confie que je reste sceptique quant à vos chiffres. J'avais eu l'exemple des CHF 2 millions que l'on perdrait avec les CHF 1.- du parking. Par contre, l'idée de la ristourne est bonne, on a qu'à écrire "baisse d'impôts (ristourne)" et comme ça, probablement qu'elle va passer parce qu'en fait, en invoquant la ristourne, vous compliquez la chose; vous nous ferez voter encore une fois avec le papier que vous venez de déposer. La cigale et la fourmi, vous avez oublié le dard de l'abeille.

Vonlanthen Marc (PS). Effectivement, cela a été rappelé, les comptes 2021 se sont soldés sur un résultat excédentaire de CHF 37.1 millions dont CHF 26.2 millions proviennent de recettes fiscales non budgétisées en pleine pandémie. C'est une attitude prudente adoptée par de nombreuses communes fribourgeoises affichant des comptes 2021 largement bénéficiaires

également. CHF 37.1 millions, un résultat exceptionnel donc lié à des circonstances exceptionnelles.

Nous rappelons à titre liminaire que le coefficient d'imposition est un moyen parmi d'autres de contribuer à l'attractivité d'une commune. À vrai dire, il apparaît même que l'imposition communale joue un rôle plutôt secondaire par rapport à d'autres critères, tels que l'offre de transports publics, de crèches ou de logements abordables. Autant de prestations que l'impôt permet précisément de financer.

Que signifie cette baisse d'impôt? Le coefficient d'imposition moyen pour les personnes physiques dans le canton de Fribourg est de 79.8% de l'impôt cantonal. Considérant les charges de ville-centre et les nombreuses prestations assumées par notre commune, un coefficient de 80.0% relève plutôt de la prouesse fiscale. Rapportée aux comptes de 2021, la baisse des coefficients fiscaux engendrerait une diminution de recettes de l'ordre de quelque CHF 3 millions de francs par an, ce qui équivaut par exemple annuellement à la moitié du budget du Service de la culture ou aux prestations cumulées de médecine et psychologie scolaires. Le jeu en vaut-il toutefois la chandelle pour le contribuable? Pour un revenu imposable de CHF 200'000.-, cela représente CHF 433.- par an; pour un revenu imposable de CHF 50'000.-, CHF 53.- par an ou CHF 4.40.- par mois. Pris au niveau individuel, ce n'est effectivement pas très significatif, surtout pour les moins bien lotis. Néanmoins, et à plus forte raison en période d'inflation, chaque franc supplémentaire de pouvoir d'achat est bon à prendre. Cependant, prétendre soulager la classe moyenne par ce moyen, ce n'est ni plus ni moins que du populisme fiscal.

La classe moyenne, parlons-en. Selon les auteurs, elle serait en train de désertier la ville en raison d'une fiscalité écrasante. Faux, absolument faux. En effet, et contrairement à ce qui a été dit, les statistiques de la fiscalité des personnes physiques montrent que pour la majorité des classes de revenu, le nombre de contribuables a augmenté entre 2010 et 2020. En particulier, les plus fortes hausses de contribuables se situent précisément dans la classe moyenne: +14% par exemple pour la tranche de CHF 80'000.- à CHF 90'000.- de revenus imposables. Certes, il est vrai que depuis 2017, certaines classes ont vu une diminution des contribuables. Cela concerne essentiellement les hauts, voire très hauts revenus, aucunement la classe moyenne. Ceci dit, une perte de contribuables est une préoccupation légitime dont on peut sérieusement douter qu'elle trouve réponse dans un allègement fiscal de quelques centaines de francs par an.

Depuis 2017, la population légale de la ville a connu un recul de 2% alors que celle du canton augmentait de 3%, il est vrai. Que peut-on en dire réellement? Premièrement, une dynamique démographique ne se comprend pas sur trois ou quatre ans. En prenant les chiffres depuis 2000, on se rend vite compte que la majorité des variations annuelles sont positives et que la tendance à long terme est bien à la croissance, ce qui est d'ailleurs prévu par tous les scénarios démographiques du Plan financier. Néanmoins, ce recul doit bien évidemment être suivi de près. Dans ce contexte démographique, affaiblir un impôt qui, comme dit en introduction, est plus que mesuré, serait un signal politique catastrophique envoyé à celles et ceux qui prévoient de s'établir à Fribourg pour y trouver une ville à la hauteur de leurs attentes et des enjeux actuels.

Il faut encore garder à l'esprit que de nombreux indicateurs du Plan financier sont à l'orange. Réduire les recettes fiscales de la Ville de 2% équivaut à faire passer ces indicateurs de l'orange

au rouge et à engager la Ville sur une trajectoire plus déficitaire encore que le scénario pessimiste basé sur une augmentation des recettes fiscales de 1.8%. À toutes fins utiles, je porte à l'attention des auteurs des deux propositions que la situation géopolitique a sensiblement changé depuis quelques mois et qu'elle en affectera également les finances communales. Le prix de l'acier a bondi de 115%, celui des isolations de près de 50% alors que la Ville prévoit un large plan d'assainissement du parc immobilier communal estimé à CHF 577 millions d'ici 2036. Le taux directeur de la BNS vient d'être relevé de 50 points, les intérêts grimpent déjà. Emprunt plus cher et renchérissement de l'énergie et des matériaux: le moment aurait difficilement pu être plus mal choisi pour demander une baisse d'impôt.

Effectivement, depuis 2014, quelques CHF 145 millions ont été attribués à des fonds et à des réserves non obligatoires. Il ne s'agit pas là de thésaurisation, comme dans le cas des quelques CHF 740 millions de fortune du Canton gouvernée par une double majorité de Droite, mais de montants acceptés démocratiquement dans le cadre des budgets, réservés puis dépensés à des fins précises. Si d'ailleurs le Conseil communal avait dû solliciter en un seul exercice les CHF 25 millions progressivement constitués pour l'assainissement de la Pila, celles et ceux qui aujourd'hui s'en offusquent seraient les premiers à crier à la gestion imprudente des finances par notre exécutif.

Si la Ville encaisse trop, elle engage trop également. Pour augmenter l'attractivité d'une ville, réduisez ses ressources financières et humaines, c'est bien connu. Alors oui, il doit exister une certaine corrélation entre l'augmentation des charges de personnel et les autres charges ou l'évolution de la population. Mais lier indissociablement ces indicateurs ne peut que servir de prétexte à l'immobilisme qui a prévalu jusqu'au changement de majorité en 2016. Je pose la question: au budget 2022, lequel de ces postes auriez-vous aimé voir supprimer: spécialiste dans le domaine du développement durable, spécialiste inclusion et diversité ou maître·sse d'éducation physique? Renforcer ces secteurs figurent pourtant dans les programmes électoraux des partis bourgeois.

Ainsi que le Conseil communal nous l'a rappelé lors de la discussion sur les comptes 2021, les recettes fiscales des personnes morales cette fois sont extrêmement dépendantes de quelques contribuables. La distribution de l'impôt sur le bénéfice, lequel génère le tiers des recettes fiscales de la Ville, montre que le 85% repose sur 2% des contribuables, moins de cinq entreprises. D'autre part, la charge fiscale nette des entreprises dans les capitales des cantons suisses montre clairement l'attractivité fiscale de notre ville qui ne se joue pas sur le terrain de deux points d'impôts communaux en plus ou en moins. Là encore, soignons ces contribuables, soyons à l'écoute de leurs besoins comme le fait le Conseil communal et offrons-leurs des conditions-cadres attrayantes.

Vous l'avez compris, nous refuserons fermement ces deux propositions et vous remercions de nous soutenir dans cette démarche.

Vote sur la transmission de la proposition n° 7

Le Conseil général refuse, par 43 voix contre 25 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 7 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC).

Ont voté en faveur de la transmission: 25 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 43 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 0

Motion d'ordre

Le président. Il est 22.15 heures. Comme je l'avais mentionné, je propose d'interrompre ici les débats et de continuer l'ordre du jour demain. J'ouvre la discussion sur cette proposition.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Vous interrompez un point à la moitié de son traitement. Nous avons traité verbalement les deux propositions en même temps. Il faudrait au moins voter sur la transmission de la proposition n° 8 avant d'interrompre la séance. Cela serait une manière logique de finir tout ce qui a été fait sans devoir tout répéter demain soir.

Le président. Merci M. G. Bourgarel. J'avais prévu d'ouvrir demain la discussion sur la transmission de la proposition n° 8. Mais je passe la parole à M. P. Wicht.

Wicht Pascal (UDC). Je partage l'avis de M. G. Bourgarel.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je partage également l'avis de M. G. Bourgarel.

Giller Christophe (UDC). Je partage également l'avis de M. G. Bourgarel.

Krienbühl David (PLR). Je partage également l'avis de M. G. Bourgarel, mais je n'aurai plus d'interventions. Comme vous aurez compris, mon avis sur la fiscalité est clair.

Le président. Je retire donc ma proposition. J'ouvre donc la discussion sur la transmission de la proposition n° 8.

Page Maurice (CG-PCS). Juste une petite précision:

1. Tout d'abord, je fais savoir à M. C. Rugo qu'une baisse d'impôts et une ristourne ne sont pas du tout la même chose.
2. Effectivement, notre proposition de ristourne ne concerne pas les entreprises, elle ne concerne que les personnes physiques.

Le président. La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. C. Rugo, vous demandez la parole?

Rugo Claudio (PA). J'ai cru que l'on parlait de la recevabilité.

Le président. M. C. Rugo, on a déjà voté sur la recevabilité des propositions. Maintenant on est en train de traiter la transmission. M. C. Rugo, pour une fois ce n'est pas moi que me trompe, je m'excuse.

Rugo Claudio (PA). J'ai été interpellé par M. M. Page, vous devez donc me donner la parole pour pouvoir y répondre, c'est le règlement.

Le président. M. C. Rugo, je suis désolé mais j'ai demandé si la parole est encore demandée. Elle n'était plus demandée, j'ai clos le débat et maintenant on est en train de voter sur la transmission. Je suis vraiment désolé.

Vote sur la transmission de la proposition n° 8

Le Conseil général refuse, par 42 voix contre 26 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 8 de MM. David Krienbühl (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC).

Ont voté en faveur de la transmission: 26 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 42 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 0

Le président. A présent, je vous propose de passer à l'apéritif. Je vous signale qu'il y aura des petites sucreries et d'autres choses. C'est un projet d'une organisation qui s'appelle Les Sauveurs, laquelle lutte contre le gaspillage alimentaire. (Applaudissements.)

La séance est levée à 22.21 heures.

Fribourg, le 18 juillet 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Mario PARPAN



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR